

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



NIGER

PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES FINANCIERES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE PHASE I- (PAREFSA I)

DEPARTEMENT OSGE

Octobre 2015

TABLE DES MATIERES

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS ANTICIPE	v
I. INTRODUCTION - LA PROPOSITION	1
II. CONTEXTE DU PAYS	2
2.1 Situation politique et contexte de la gouvernance	2
2.2 Évolutions économiques récentes, analyse macroéconomique et budgétaire	2
2.3 Compétitivité de l'économie	3
2.4 Gestion des finances publiques.....	4
2.5 Croissance inclusive, situation de la pauvreté et contexte social.....	4
III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	5
3.1 Stratégie de développement du gouvernement et priorités de réforme à moyen terme.....	5
3.2 Obstacles à la mise en œuvre du programme de développement national/sectoriel :	5
3.3 Processus de consultation et de participation	6
IV. L'APPUI DE LA BANQUE EN FAVEUR DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT	6
4.1 Lien avec la stratégie de la Banque	6
4.2 Respect des critères d'éligibilité	6
4.3 Collaboration et coordination avec les autres partenaires.....	6
4.4 Lien avec les autres opérations de la Banque	7
4.5 Travaux d'analyse qui sous-tendent l'opération.....	8
V. LE PROGRAMME ENVISAGÉ	8
5.1 But et objectif du programme	8
5.2 Composantes du programme	8
5.3 Dialogue sur les politiques	13
5.4 Conditions relatives au prêt	13
5.5 Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalité.....	14
5.6 Besoins et mécanismes de financement.....	14
5.7 Application de la Politique du Groupe de la Banque relative à l'accumulation de dettes non concessionnelles....	15
VI. MISE EN OEUVRE DE L'OPÉRATION	15
6.1 Bénéficiaires du programme	15
6.2 Impact sur la problématique hommes-femmes, les pauvres et les groupes vulnérables.....	15
6.3 Impact sur l'environnement et le changement climatique	15
6.4 Impacts macro-économiques :	15
6.5 Mise en œuvre, suivi et évaluation.....	16
6.6 Gestion financière et décaissement	16
VII. CADRE JURIDIQUE	17
7.1 Instrument juridique.....	17
7.2 Conditions liées à l'intervention de la Banque	17
7.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque.....	17
VIII. GESTION DES RISQUES	18
IX. RECOMMANDATION	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Principaux indicateurs macroéconomiques
Tableau 2	Mesures préalables du PAPREFSA I
Tableau 3	Besoins de financement
Tableau 4	Risques et mesures d'atténuation

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	: Lettre de Politique de Développement du Gouvernement
Annexe 2	: Matrice des réformes du PAREFS A I
Annexe 3	: Résultats obtenus dans le cadre du PACIRSA
Annexe 4	: Note sur la relation avec le FMI

EQUIVALENCES MONETAIRES

(mai 2015)

Unité monétaire	=	UC
1 UC	=	1,00 DTS
1 UC	=	1,40739 USD
1 UC	=	1,25213 EURO
1 UC	=	821,343 FCFA

EXERCICE BUDGETAIRE

1^{er} Janvier- 31 Décembre

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CFA	Communauté financière africaine
DGEPE	Direction générale de l'évaluation et de la prospective économique
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DIF	Direction de l'informatique
DSP	Document de stratégie pays
DSPAR	Document de stratégie-pays axée sur les résultats
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAD	Fonds africain de développement
FMI	Fonds monétaire international
GoN	Gouvernement du Niger
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut national de la statistique
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
NANAS	Nationally appropriate mitigation actions
PAREFSA	Programme d'appui aux réformes financières et à la sécurité alimentaire
PAEPAR	Projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural dans les régions de Dosso et Tillabéri
PAMOGEF	Projet d'appui à la mobilisation des ressources internes et à l'amélioration de la gouvernance économique et financière
PANA	Programme d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques
PASDRP	Programme d'appui à la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté
PDES	Plan de développement économique et social
PDIPC	Projet de développement de l'information et de la prospection climatique
PEFA	Revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PEMFAR	Revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PIB	Produit intérieur brut
PMERSA/MTZ	Projet de mobilisation des eaux pour le renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder
PNG	Politique national du genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRGFP	Programme de réformes en matière de gestion des finances publiques
PROMOVARE	Projet de mobilisation et valorisation des ressources en eau
PSRC	Programme stratégique pour la résilience climatique
SDDEL	Stratégie de développement durable de l'élevage
SIGMAP	Système intégré de gestion des marchés publics
SNHP	Stratégie nationale de l'hydraulique pastorale
SPIN	Stratégie de la petite irrigation du Niger
SYDONIA	Système douanier automatisé
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

INSTRUMENT :	Appui Budgétaire Général
MODÈLE DE CONCEPTION DE LA PBO :	Opération d'Appui Programmatique à deux séries

INFORMATIONS RELATIVES AU PRÊT

Informations concernant le client

EMPRUNTEUR :	République du Niger
ORGANE D'EXÉCUTION :	Ministère de l'Economie et des Finances Direction Générale de l'Economie

Plan de financement

Source	Montant 2015 (UC)	Montant 2016* (UC)	Instrument
FAD	20 Millions	10 Millions	Prêt
COÛT TOTAL	20 Millions	10 Millions	

* L'engagement de 2016 est provisoire.

Informations essentielles sur le financement FAD

Monnaie de prêt	20 millions UC
Commission d'engagement	0,50%
Autres commissions (de services)	0,75%
Echéance	40 ans dont un différé de 10 ans

Calendrier d'exécution – Principaux jalons (prévus)

Approbation de la note conceptuelle	Avril 2015
Evaluation	Mai 2015
Approbation du programme	
PAREFSA I	4 Novembre 2015
PAREFSA II	Juin 2016
Entrée en vigueur	Décembre 2015
Achèvement	Décembre 2016
Dernier décaissement	Décembre 2016

RESUME ANALYTIQUE DU PROGRAMME

<i>Aperçu général du programme</i>	<p>Pays : Niger</p> <p><u>Titre du programme</u> : Programme d'appui aux réformes financières et à la sécurité alimentaire (PAREFSA I)</p> <p><u>Calendrier d'exécution global</u> : Décembre 2015 –décembre 2016</p> <p><u>Instrument opérationnel</u> : Appui budgétaire général – opération d'appui programmatique</p> <p><u>Coût du programme</u> : 30 millions d'UC (20 millions en 2015 et 10 millions en 2016)</p> <p><u>Secteur</u> : Gouvernance Economique et Financière et Sécurité alimentaire</p>
<i>Résultats du programme</i>	<p>Les principaux résultats attendus du programme sont : au niveau de la Composante A: (i) l'amélioration du taux de pression fiscale de 15,9% en 2014 à 17,2% en 2016 ; (ii) une augmentation du taux d'exécution budgétaire à 85% en 2016 contre une moyenne de 72% sur la période 2011-2014 et (iii) la mise en place de l'observatoire national pour la promotion du genre pour veiller au respect des quotas attribués aux femmes par la loi du 27 octobre 2014 ; et (iv) le renforcement de la transparence et de la lutte contre la corruption. Au niveau de la Composante B : (i) la restauration de 1.200 ha de parcours pastoraux dégradés, (ii) l'augmentation en 2016 de la production de viande de 20% et de la production de lait de 25% ; (iii) une augmentation de la contribution au PIB du sous-secteur de l'élevage de 12% en 2016 ; (iv) un meilleur maillage des points d'eau pastoraux avec la réalisation de 430 puits cimentés pastoraux et de 43 stations de pompage en 2015 (v) l'adoption de la loi d'orientation agricole et l'opérationnalisation de la Stratégie de la petite irrigation du Niger (SPIN) en 2016.</p>
<i>Alignement sur les priorités de la Banque</i>	<p>Le PAREFSA I est aussi conforme aux orientations du DSP (2013-2017) de la Banque qui reposent sur deux piliers : (i) renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et, (ii) renforcer la gouvernance, notamment celle des ressources naturelles. Il est aussi en cohérence avec la Stratégie décennale 2013-2022 de la Banque pour le développement de l'Afrique ainsi que le plan d'action de la Banque en matière de Gouvernance (GAP II 2014-2018) qui visent notamment, à renforcer l'inclusivité de la croissance économique et l'efficacité de l'action publique à travers l'amélioration de la gouvernance économique, financière et sectorielle dans les pays membres régionaux. Les réformes prévues sont aussi en droite ligne avec le second pilier de la Stratégie Genre de la Banque pour la période 2014-2018 visant l'amélioration du statut juridique de la femme et son droit à la propriété.</p>
<i>Évaluation des besoins et justification</i>	<p>Nonobstant les perspectives favorables, le Niger continue à faire face à deux défis majeurs à savoir :</p> <p>(i) l'accélération des réformes du système de gestion des finances publiques afin de corriger les faiblesses identifiées par le PEFA 2012. Ces faiblesses sont liées pour la plupart à la non-opérationnalisation des directives de l'UEMOA relatives au cadre harmonisé de la gestion des finances publiques. En effet, bien que déjà transposées depuis 2012 et 2013 dans le cadre du précédent appui budgétaire, PACIRSA 2012-2014, les textes d'application y afférents ne sont toujours pas adoptés par le Gouvernement. Par ailleurs, en dépit des efforts soutenus du Niger, la mobilisation des ressources internes, reste faible au regard des objectifs de développement du PDES avec un taux de pression fiscale oscillant autour de 15% du PIB contre une norme communautaire de 19%.</p> <p>(ii) la poursuite de la lutte contre l'insécurité alimentaire. Malgré les mesures prises par le gouvernement, en général, et les réformes mises en œuvre dans le cadre du PACIRSA, en particulier, l'insécurité alimentaire touche encore 21% de la population nigérienne. Pour faire face aux crises alimentaires récurrentes, le Niger a opté pour la mise en œuvre de l'Initiative 3N, « les Nigériens nourrissent les Nigériens ». Il s'agit pour le Niger, de poursuivre la mutation vers une agriculture irriguée et d'assurer la sécurisation des systèmes pastoraux à travers notamment, le règlement de la problématique de l'hydraulique pastorale, afin de rendre la croissance économique moins vulnérable aux effets des chocs climatiques récurrents et garantir des revenus substantiels aux populations rurales. Relever ce défi est une nécessité au regard de l'importance du secteur rural dans l'économie nationale. Il est en effet, le principal moteur de la croissance économique avec près de 45% des recettes totales d'exportation, et en moyenne 40% du PIB (dont 27% pour l'agriculture, 9% pour l'élevage et 4% pour la forêt et la pêche). Ce secteur demeure cependant, caractérisé par une faible productivité. En particulier, l'essor du sous-secteur de l'élevage est fortement compromis par des problèmes d'abreuvement du cheptel dans la quasi-totalité de la zone à vocation pastorale (62.000.000 ha) en raison du faible maillage et de l'insuffisance des points d'eau, de l'abaissement des nappes phréatiques et de la faible prise en charge de l'entretien des ouvrages réalisés.</p>

<i>Harmonisation</i>	Le gouvernement associe les PTF au Comité technique national pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PDES et sur la base des cinq axes stratégiques du PDES, des Comités sectoriels ont été mis en place. Cependant, le dispositif a été longtemps handicapé par l'absence de cadre opérationnel de coordination et de suivi de la mise en œuvre des réformes en rapport avec les appuis budgétaires en raison des conflits de compétence qui existaient entre les Ministères à l'époque chargés du Plan et des Finances. Aussi, les PTF n'ont pu disposer ni de matrice conjointe ni de cadre conjoint d'évaluation des performances des réformes. La récente fusion des deux ministères au sein d'un seul Ministère de l'Economie et de finances devrait favoriser l'amélioration de la coordination et l'harmonisation de la conception et du suivi des appuis budgétaires. Cette question est au cœur de l'agenda du dialogue politique entre la Banque et les autres PTFs d'un côté et entre la Banque et les plus hautes autorités nigériennes de l'autre.
<i>Valeur ajoutée de la Banque</i>	La Banque a développé, ces dernières années, une expertise soutenue dans le domaine du renforcement de la gouvernance financière et du développement rural à travers ses interventions dans plusieurs pays. En particulier, pour le Niger, la Banque, a su développer une approche intégrée d'amélioration de la gestion des finances publiques et de renforcement de la gouvernance des secteurs réels de l'économie à l'effet de promouvoir une croissance économique forte, durable et inclusive. A travers le précédent appui budgétaire, le PACIRSA 2012-2014, des stratégies de la quasi-totalité des sous-secteurs du domaine agricole ont été élaborées. A ce titre, elle bénéficie d'un avantage comparatif certain en matière de dialogue sur l'opérationnalisation desdites stratégies, un des principaux objets de la présente opération PAREFSA I. En outre, l'expertise avérée de la Banque dans la conception des projets de développement rural sera utilisée pour aider le Gouvernement à conceptualiser les nouveaux projets spécifiques nécessaires pour accompagner les réformes institutionnelles soutenues par le PAREFSA.
<i>Contributions à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes</i>	La mobilisation accrue de ressources intérieures et l'amélioration de l'efficacité de la gestion des finances publiques favoriseront une amélioration des conditions de vie des populations en général et des femmes en particulier. Les mesures spécifiques du programme permettront (i) la mise en place de l'observatoire national pour la promotion du genre visant le suivi/évaluation de la Politique Nationale du Genre (PNG) et de l'application des quotas prévus pour les femmes par la loi du 27 octobre 2014; (ii) la mise en place de la budgétisation sensible au genre dans le secteur agropastoral favorisant ainsi, une meilleure intégration en amont des préoccupations des femmes rurales structurellement affectées par la pauvreté et la précarité. En outre, la mise en œuvre des stratégies sectorielles déjà adoptées pour soutenir l'IGN (SPIN, SDEL) tout en mettant l'accent sur l'hydraulique pastorale, favorisera l'amélioration de la production et de la productivité des filières agropastorales, principalement au bénéfice des femmes.
<i>Dialogue sur les politiques et assistance technique associée</i>	Le PAREFSA I permettra de renforcer le dialogue avec le Gouvernement et la concertation avec les autres PTF principalement sur des questions liées à : (i) l'élargissement de l'assiette fiscale; (ii) la maîtrise des exonérations; (iii) l'opérationnalisation des directives de l'UEMOA et le renforcement des capacités et de l'indépendance des structures de contrôle et de lutte contre la corruption; (iv) le renforcement de la lutte contre l'insécurité alimentaire avec une attention particulière au renforcement du leadership et du rôle de coordination du HIN. Par ailleurs, le PAREFSA permettra à la Banque de relever le niveau du dialogue sur les questions fondamentales de la promotion du genre; de la gestion durable de l'environnement et du rôle participatif de la société civile. Enfin, les discussions déjà entamées seront poursuivies entre la Banque et le Niger sur la nécessité de disposer d'un cadre dynamique de suivi et d'évaluation des performances des appuis budgétaires et programmes de réformes. Dans la perspective d'impulser la réflexion stratégique à long terme en vue de la formulation des politiques et réformes cohérentes pour la prise en compte des problématiques essentielles susmentionnées, la Banque a soutenu la mise en place d'une assistance technique de haut niveau auprès du Gouvernement pour la formulation de la Stratégie de Développement durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 ».

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS ANTICIPE

Pays et titre du programme : NIGER PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES FINANCIERES ET A LA SECURITE ALIMENTAIRE 1^{ère} PHASE –(PAREFSA I)

But du programme : contribuer à la création des conditions favorisant une croissance forte et stable dans le court et moyen terme et de renforcer la sécurité alimentaire pour les populations à travers le développement de l'élevage.

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
IMPACT	La croissance est accélérée et plus inclusive	L'amélioration du Taux de Croissance Economique	7,1% en 2014	7,1% en 2015 ; 7,5% e, 2016 et une moyenne de 8 % à partir de 2017	MP/AT/DC	
		Indice de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire modéré	21% en 2013	17% en 2016	Rapport revues PDES et I3N	
EFFETS	Effet 1 : la gestion des finances publiques est plus efficace et plus équitable	1.1 l'amélioration du taux de pression fiscale	15,9% en 2014	16% en 2015 et 17,2% en 2016	MP/AT/DC/MF	<p>Risque 1 : Risque sécuritaire au niveau régional lié aux crises armées dans les pays frontaliers. Mesure d'atténuation 1 : Les Autorités sont décidées à concilier les priorités de développement et celles d'ordre sécuritaire en poursuivant les réformes tout en renforçant la sécurité.</p> <p>Risque 2 : Instabilité macro-économique liée à la forte vulnérabilité économique du pays face aux chocs exogènes</p> <p>Mesure d'atténuation 2 : Le Gouvernement est résolu à poursuivre la diversification de l'économie et la réalisation des réformes économiques avec le soutien du FMI et des autres partenaires.</p> <p>Risque 3 : faiblesses du système de gestion des finances publiques (GFP). et : Faiblesse du dispositif national de coordination et de suivi-évaluation des réformes</p> <p>Mesure d'atténuation 3 : la mise en œuvre du PRGFP et les mesures du PAREFSA I contribueront à consolider les acquis et accélérer l'amélioration de l'intégrité du système de GFP. Les PITs et les autorités se sont engagées à renforcer le dispositif institutionnel de</p>
		1.2 l'amélioration du taux d'exécution budgétaire	72% sur la période sur 2011 - 2014	85% en 2016		
		1.2 l'amélioration de l'indicateur PEFA PI.12 : « perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques »	PI-12 = B en 2012	PI-12 : = A en 2016	SP-PRPF/PEFA	
	Effet 2 : Résilience des populations aux crises alimentaires renforcée	2.1 Contribution au PIB du sous-secteur de l'élevage	9,5% en 2013	10% en 2015 et 12% en 2016	Rapports périodiques de mise en œuvre de I3N/ Revue PDES	
2.2 la production de viande et de lait		En 2011 la production de viande était de 311 100 tonnes et la production de lait de 967 800 tonnes.	La production de viande augmente de 20% en 2016 La production de lait augmente de 25% en 2016.			
Composante A : RENFORCEMENT DE LA GESTION BUDGETAIRE						
PRODUITS	1.1 Amélioration de la mobilisation des ressources internes.	1.1.1 la finalisation du processus de mise en place du Système Intégré d'Information sur les Impôts et les Contribuables (SISIC)	Phase de recrutement	SISIC opérationnel en 2016	MEF DGI	
		1.1.2 l'adoption du code général des douanes	Le Projet de code est disponible	Code adopté en 2015	MF/DGD	
	1.2 Amélioration de la transparence et l'efficacité et de l'équité des dépenses publiques	1.2.1 l'adoption des textes d'application des directives de l'UEMOA portant cadre de gestion des finances publiques	Directives transposées mais textes d'applications non adoptés	L'ensemble des textes d'application sont adoptés en 2015 / La loi des finances 2017 votée en 2016 présente un budget-programme conforme aux directives UEMOA	MF/PRGFP	
		1.2.2 La mise en place de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre pour veiller au respect des quotas attribués aux femmes le 27 octobre 2014	Processus en cours	Observatoire opérationnel en 2016		
	1.2.3. Mise en œuvre de la PNG et Respect des quotas attribués aux femmes	Quota de 15 % pour l'Assemblée nationale non respecté Quota 25% des femmes dans l'administration Non respecté	Quota de 15% respecté en 2016 Les CDMT 2017, préparés en 2016, des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique pastorale tiennent compte du quota de 25% pour les femmes. .			

	2.2.1 Elaboration et adoption du cadre référentiel d'investissement dans le secteur de l'environnement du développement durable	Il n'existe pas de cadre référentiel d'investissement dans le secteur de l'environnement du développement durable.	Le cadre de référence est finalisé et adopté par le gouvernement en 2015. Une table ronde des bailleurs de fonds pour l'opérationnalisation du cadre est organisée en 2016	HCI3N/Ministère chargé de l'environnement	coordination Risque 4 : Faiblesse des capacités humaines pour mener les réformes. Mesure d'atténuation 4 Des appuis institutionnels et assistances techniques sont faits par les partenaires pour renforcer les capacités de l'administration publique.	
Composante B : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX CRISES ALIMENTAIRES						
2.1 Renforcement de la gouvernance du sous-secteur de l'élevage	Elevage : Stratégie de Développement durable de l'Elevage (SDDDEL)					
	2.1.1. Adoption des textes portant création et classement d'une réserve stratégique de pâturage dans la région de Tillabéry et fixant les modalités de son utilisation	Aucune réserve stratégique de pâturage n'existe dans la région de Tillabéry	Le décret portant création et classement d'une réserve stratégique de pâturage dans la région de Tillabéry et fixant les modalités de son utilisation est adopté en conseil des ministres en 2015		Risque 5 : Changements climatiques avec un impact négatif sur la performance du secteur agropastoral et la croissance économique. Mesure d'atténuation 5 Réformes de la composante B contribuent à rendre la croissance économique moins vulnérable aux chocs climatiques et garantir des revenus substantiels et stables aux populations rurales Risque 6 : Pesanteurs socio culturelles pouvant amener des lenteurs et résistances à la prise en compte du genre. Mesure d'atténuation 6 L'expression de la forte volonté politique et la disponibilité d'une stratégie de communication favoriseront l'intensification des actions sensibilisation avec une forte implication de la société civile (autorités traditionnelles et religieuses)	
	2.1.2 Opérationnalisation de la Stratégie de développement durable de l'élevage (SDDDEL)	Le plan d'action 2016-2018 n'est pas élaboré Le plan d'action 2013-2015 n'est pas évalué	La Restauration de 1200 ha de parcours dégradé en 2016 ; Balisage de 120 Km de couloir de transhumance en 2016 et l'aménagement de quatre enclave pastorales en 2016.			
	Hydraulique pastorale : Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP)					
	2.1.3 Mise en place du dispositif institutionnel la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale (SNHP)	Le dispositif institutionnel de la SNHP n'est pas mis en place	Le dispositif institutionnel de la SNHP est mis en place aux niveaux national et régional avant fin 2015			
2.1.4 Intensification de l'opérationnalisation de la SNHP	La mise en œuvre de la SNHP est en phase de démarrage	Réalisation en 2015 de 430 puits cimentés pastoraux et de 43 stations de pompage pastorale. Réhabilitation en 2015 de 326 puits cimentés pastoraux et de 22 stations de pompage pastorale.				
2.2 Renforcement du cadre légal et réglementaire du sous-secteur de l'agriculture	Agriculture : Petite irrigation (SPIN) et loi d'orientation					
	2.2.1 Finalisation et l'adoption de la loi d'orientation agricole intégrant le quota de la participation de 25% des femmes.	La loi d'orientation agricole n'est pas finalisée	La loi d'orientation agricole intégrant le quota de 25% de femmes est finalisée et adoptée en 2016 par le gouvernement	HCI3N/Ministères de l'agriculture de Elevage		
	2.2.2 Opérationnalisation de la SPIN	En cours mais devra être davantage intensifiée	Le quota 25% sur la représentativité des femmes est pris en compte dans les aménagements de 6000 ha dont 4000 ha en petite irrigation en 2015 ; de même que les aménagements de 6600 ha dont 4000 ha en petite irrigation en 2016.			
Composante A : Renforcement de la gestion budgétaire			RESSOURCES : 30 Millions d'UC			
Composante B : Renforcement de la résilience aux crises alimentaires						

I. INTRODUCTION - LA PROPOSITION

1.1. **La Direction soumet la proposition et la recommandation suivante concernant l'octroi d'un prêt d'un montant de vingt (20) millions d'UC sur les ressources du Fonds Africain de développement (FAD) en faveur de la République du Niger pour financer la première phase du Programme d'appui aux réformes financières et à la sécurité alimentaire (PAREFSA I).** Il a été conçu sous forme d'une série de programmes financés par deux opérations d'appui budgétaire général (ABG) consécutives couvrant les exercices budgétaires 2015 et 2016, avec une enveloppe de financement indicative totale de 30 millions d'UC pour les deux phases. Après avoir géré les conséquences des crises Libyenne, Malienne et des agissements de Boko Haram au Nigeria sur toute la période 2013-2014, le Niger se trouve directement confronté aux attaques de la secte islamiste. Cette multiplicité des situations conflictuelles et de fragilité importée font peser de fortes tensions sur les finances publiques du Niger. Dans ce contexte, la direction de la Banque a estimé qu'un appui budgétaire général (ABG) serait l'instrument efficace pour assurer la poursuite par le gouvernement des réformes indispensables pour consolider la gestion des finances publiques et la résilience dans le monde rural tout en continuant à faire face à ses obligations de renforcement de la sécurité intérieure. Conformément à la Politique de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (OAP), le présent rapport est soumis à l'approbation du Conseil, suite à la mise en œuvre de mesures préalables fondées sur le programme de réformes du Gouvernement du Niger (GoN). En outre, le PAREFSA I présente le cadre pluriannuel et prévoit des déclencheurs indicatifs pour 2016, assurant ainsi un financement prévisible et créant une plateforme à moyen terme pour le dialogue sur les politiques. Le programme soutient les réformes pour le renforcement de la gestion des finances publiques et de la sécurité alimentaire sur les exercices budgétaires 2015 et 2016. La conception du programme a été faite en étroite collaboration avec les autorités nigériennes et de consultations approfondies avec les membres de la société civile et les partenaires techniques et financiers du Niger.

1.2. **Nonobstant les perspectives favorables, le Niger continue à faire face à un certain nombre de défis socio-économiques dont la faiblesse de ressources internes et l'insécurité alimentaire.** Malgré, les efforts du GoN, la mobilisation des ressources internes reste toujours faible au regard des besoins de financement du Programme de développement économique et social (PDES) avec un taux de pression fiscale oscillant autour de 15% du PIB en 2014 contre une norme communautaire de 19%. Les efforts faits également dans la lutte contre l'insécurité alimentaire sont louables mais demeurent cependant insuffisants. Pour faire face aux crises alimentaires récurrentes, le Niger a adopté la stratégie I3N, « les Nigériens nourrissent les Nigériens » qui est le cadre de référence des interventions dans le secteur rural et le renforcement de la sécurité alimentaire (voir annexes techniques N°9). **La mise en œuvre du précédent appui budgétaire (programme d'appui à la croissance inclusive et au renforcement de la sécurité alimentaire - PACIRSA 2012-2014) a donné des résultats appréciables (cf. annexe III sur les résultats du PACIRSA).** En particulier, dans le cadre du soutien à l'I3N, l'opérationnalisation de la stratégie de la petite irrigation du Niger (SPIN) a permis de réduire considérablement la forte dépendance à la pluviométrie. En effet, la production irriguée en 2013 a cru de 9,1% ce qui a fortement atténué les contreperformances de l'agriculture pluviale dont la production avait baissé de 6,9%. Il en a été de même en 2014 où, malgré la faible pluviométrie, l'agriculture irriguée a affiché un taux de croissance record de 17% permettant au secteur d'atteindre un taux global de croissance de 11,9%. Cependant, malgré ces résultats encourageants, il ressort de la revue 2014 du PDES que l'insécurité alimentaire modérée touche encore 21% de la population Nigérienne. Le PAREFSA I s'inscrit dans la suite logique du PACIRSA, dont il entend consolider les acquis et accroître les résultats. En plus des réformes des finances publiques pour accroître la mobilisation des ressources internes et l'efficacité des dépenses publiques, le PAREFSA I soutient les réformes dans le secteur agropastoral avec un accent particulier sur l'élevage et l'hydraulique pastorale. En outre, il étend les interventions de la Banque à des réformes portant sur la prise en compte du genre et la gestion environnementale dans les actions publiques

1.3. **Le PAREFSA I est aligné sur les politiques nationales de développement du Niger et concourt à la mise en œuvre des stratégies d'intervention de la Banque pour le Niger.** Pour le PDES 2012-2015, il concourt particulièrement à la mise en œuvre, de l'axe 1 (la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques), l'axe 2 la création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif et l'axe 3 la sécurité alimentaire et le développement agricole durable. S'agissant du DSP (2013-2017), le

programme est parfaitement aligné aux deux piliers, (i) renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et, (ii) renforcement de la gouvernance. Le PAREFSA est aussi en cohérence avec la Stratégie décennale 2013-2022 de la Banque ainsi que le plan d'action de la Banque en matière de Gouvernance (GAP II 2014-2018) qui visent notamment, à renforcer l'inclusivité de la croissance économique et l'efficacité de l'action publique à travers l'amélioration de la gouvernance économique, financière et sectorielle. Le PAREFSA I est aussi en droite ligne avec la stratégie de la Banque relative à la fragilité et au renforcement de la résilience en Afrique ainsi que le second pilier de la Stratégie Genre de la Banque pour la période 2014-2018 qui vise l'amélioration du statut juridique de la femme et son droit à la propriété.

II. CONTEXTE DU PAYS

2.1. *Situation politique et contexte de la gouvernance*

2.1.1. **Situation politique :** La situation politique du Niger est considérée comme stable malgré un contexte de risque sécuritaire élevé. Depuis avril 2011 le Niger a mis en place des institutions démocratiques sur la base d'élections jugées libres et transparentes par la communauté internationale. Le Gouvernement d'alliance entre le parti présidentiel et une vingtaine de partis politiques, mis en place à la suite de ces élections a fonctionné relativement bien jusqu'en août 2013 où elle s'est rompue avec le ralliement du Parti du président de l'Assemblée nationale à l'opposition. Toutefois, le Niger a su contenir relativement bien les turbulences politiques de cette période. La grande menace qui pèse sur sa stabilité se situe plutôt au plan sécuritaire, suite aux attaques récentes des groupes armés sur son territoire et la multiplication des foyers de tension à ses frontières. Cette situation d'insécurité, si elle n'est pas circonscrite, pourrait faire peser un risque majeur sur le bon déroulement des prochaines élections présidentielles, prévues en 2016.

2.1.2. **Gouvernance :** Il ressort du rapport de Transparency International 2014 qu'en matière d'indice de perception de la corruption, le Niger a amélioré sa position en passant de la 113^{ème} place en 2012 à 103^{ème} en 2014. De même, le rapport Mo Ibrahim 2014 sur la gouvernance en Afrique indique que le Niger a réussi depuis 2009 à inverser une trajectoire initialement négative, pour se hisser parmi les 3 pays ayant les plus progressés au cours des cinq dernières années. Cependant, ce résultat reste principalement lié aux efforts dans la catégorie « participation et droits de l'Homme » avec + 24 point de base, tandis que les progrès réalisés dans la catégorie « redevabilité, transparence et corruption dans le secteur public » sont plutôt faibles avec une évolution de +5 points de base. A cet égard, le Niger devra poursuivre le renforcement des structures de contrôle a posteriori et de lutte contre la corruption par, d'une part, l'accroissement de leur autonomie et d'autre part, le renforcement de leurs capacités humaines et techniques.

2.2. *Évolutions économiques récentes, analyse macroéconomique et budgétaire*

2.2.1. **L'agriculture constitue le moteur de la croissance économique au Niger mais reste soumise aux aléas climatiques induisant une forte vulnérabilité de l'économie aux chocs climatiques avec une évolution en dent de scie des performances.** En 2014, la croissance économique s'est significativement accélérée pour se situer à 6,9% contre 4,6% en 2013 (voir tableau 1). Cette performance est essentiellement due aux résultats de l'activité agricole. Le taux de croissance de ce secteur a atteint 11,9% en 2014 en liaison avec l'augmentations de la production des cultures irriguées (+ de 17%) après un recul de 2,0% en 2013, faisant de l'agriculture le principal vecteur de la croissance économique. Cependant, dans l'absolu, l'agriculture étant principalement pluviale et compte tenu des récurrences des sécheresses, le Niger reste exposé de façon quasi-chronique aux crises alimentaires. En plus de cette vulnérabilité aux aléas climatiques, l'économie nigérienne subit depuis 2010 les conséquences de la dégradation de la situation sécuritaire au niveau régional suite aux crises en Lybie, au Mali et au Nigeria. En février 2015, le Pays a été l'objet d'attaques de Boko Haram qui sévissait au Nigeria voisin. S'agissant de l'évolution des prix, on note une baisse de l'inflation qui s'est établie à -0,9% en décembre 2014 en glissement annuel contre 2,3% en 2013 en relation avec la baisse du prix des produits alimentaires et au gel du prix à la pompe des hydrocarbures.

2.2.2. **S'agissant de l'exécution budgétaire, elle a été fortement marquée par la prise en charge des questions sécuritaires.** En 2014 la forte croissance des dépenses sécuritaires a induit une hausse de plus de 13% des dépenses courantes. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont enregistré une expansion d'environ 44% par rapport à 2013 en raison de l'exécution des projets liés au PDES. Conséquemment, bien que le budget ait été

exécuté dans un contexte de mobilisation accrue des recettes intérieures (+ 13,6%) par rapport à 2013, les principaux indicateurs budgétaires se sont dégradés. Le déficit global s'est creusé pour s'établir à 5,6% du PIB contre 2,6% en 2013 pendant que le solde budgétaire hors dons affiche un déficit de 11% du PIB contre 10,6% en 2013.

2.2.3. Le risque d'endettement du pays est jugé modéré du point de vue de la gestion de la dette bien que depuis 2012 l'encours de sa dette connaît une forte augmentation. L'encours de la dette a crû en raison des emprunts faits pour financer les infrastructures et les secteurs sociaux. Ainsi, le ratio de la dette extérieure est passé de 22,1% du PIB en 2011 à 29,6% en 2013 puis à 39,7% en 2014. Ce dernier bond s'explique par la garantie accordée par l'État au prêt chinois non concessionnel consenti à la raffinerie de pétrole de Zinder, l'obtention d'un prêt pour financer la participation de l'État à la mine d'uranium d'Imouraren et l'emprunt de 50 milliards de FCFA auprès du Congo (Brazzaville). Toutefois, ce taux d'endettement reste en deçà de la norme communautaire maximale de 70%.

2.2.4. A cause principalement des défis sécuritaires et d'une baisse attendue des performances du secteur agricole, les perspectives de l'économie nigérienne restent relativement faibles en 2015. Le taux réel de croissance est projeté à 4,8% en 2015. Cette prévision s'appuie sur la chute du prix de l'uranium et de la baisse cyclique de la production agricole mais elle tient également compte d'une augmentation prévue de la production raffinée de pétrole. Les risques pesant sur ces perspectives sont liés : (i) aux conditions climatiques défavorables ; (ii) à la chute continue des cours du baril de pétrole et (iii) au ralentissement des échanges transfrontaliers et des projets d'investissement dans la région de Diffa. Quant aux perspectives budgétaires de 2015, elles restent tributaires de l'impact des opérations de sécurisation du territoire contre Boko Haram et mobilisent d'importantes ressources du pays. La hausse du budget de la défense entamée en 2012, poursuivie en 2013 et en 2014, continuera d'exercer un effet d'éviction de certaines dépenses budgétaires. Dans ce contexte, ne pas faire des dépenses d'investissement une variable d'ajustement au profit des dépenses sécuritaires est l'un des défis qui se posent au Gouvernement.

Tableau 1 – Niger Indicateurs macro-économiques					
	2012	2013	2014(e)	2015(p)	2016(p)
Croissance du PIB	11,8	4,6	6,9	4,8	5,4
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1,2	0,3	3,2	2,1	2,6
Inflation	0,5%	2,3%	-0,9%	1,2%	1,2%
Solde budgétaire (base engagements dons compris) (% PIB)	-1,2	-2,6	-5,6	-9,1	-3,9
Compte courant (% PIB)	-14,7	-15,0%	-16,2	-16,8	-16,2
Taux de Pression fiscale (% PIB)	13,9	15,2	15,7	17,5	17,7

Source : Données des administrations nationales -Comité technique conjoint chargé du cadrage macroéconomique- juin 2015

2.3. *Compétitivité de l'économie*

2.3.1. L'enclavement du pays et la faiblesse de ses infrastructures de base rendent le Niger moins compétitif. Les facteurs de production (électricité, transports et télécommunications) y sont très limités et onéreux en comparaison avec certains pays de l'UEMOA. Cette situation renforce l'enclavement du pays et limite les échanges commerciaux donc le développement d'une économie moderne, diversifiée et compétitive. Le secteur formel de l'économie reste peu diversifié et est essentiellement axé sur l'industrie extractive. Quant au secteur industriel non extractif, il demeure marginal dans l'économie nigérienne. Concentré sur la transformation agroalimentaire, sa contribution au PIB représente moins de 2%. Conscientes de ces enjeux, les autorités ont démarré un programme ambitieux de renforcement des infrastructures routières (y compris des pistes rurales) et ferroviaires. Elles ont également initié d'importants travaux d'aménagement urbains et d'infrastructures structurantes dans les principales capitales régionales (Niamey, Nyala, Dosso, Sogha, Maradi, Tahoua, Zinder etc.)

2.3.2. S'agissant de l'environnement des affaires, le Niger a adopté au cours de l'année 2014, un nouveau code des Investissements, en plus de la loi portant sur le régime fiscal, financier et comptable applicable aux contrats de partenariat public-privé (PPP). Cet arsenal juridique constitue le nouveau cadre référentiel juridique et réglementaire pour l'investissement. En dépit de ces évolutions, le pays a marqué le pas dans le rythme des réformes. En effet, selon l'édition 2015 du rapport Doing Business, le Niger a perdu trois

positions pour se classer au 168^e rang sur 189 économies. Ce classement correspond à son rang de 2012. En matière de démarrage d'activités, le pays recule de la 174^e à la 177^e place. Il faut ainsi 14 jours à une société à responsabilité limitée pour pouvoir légalement commencer son activité, ce qui est relativement long par rapport aux autres économies similaires comme le Sénégal, où il suffit de 6 jours. De nombreux cadres de concertation et de réformes se chevauchent, leurs missions et objectifs se révélant redondants. Pour ce qui est du règlement de l'insolvabilité, le pays recule de quatre places et se classe au 128^{ème} rang en 2015.

2.4. Gestion des finances publiques

Le Gouvernement dispose depuis 2011 d'un Plan de Réformes en matière de Gestion des Finances Publiques (PRGFP) mais dont la mise en œuvre a ralenti ces deux dernières années. Le PRGFP a été élaboré pour prendre en compte les résultats des PEFA 2008 et du PEMFAR 2009. Il a été actualisé en 2013 suite au PEFA 2012 qui avait noté une très faible amélioration de la situation entre 2008 et 2013. En effet, seulement dix (10) indicateurs sur trente-un (31) étaient en légère amélioration, les autres ayant stagné ou régressé (voir annexes techniques N°2). A fin 2014, seul 40% des activités du PRGFP 2013-2015 ont été effectivement réalisées. Hormis la réforme du système national de passation des marchés publics et, dans une moindre mesure, celles liées au renforcement du contrôle budgétaire, on assiste depuis fin 2013 à une quasi-stagnation dans les grands chantiers entamés. En particulier, la mise en place des outils nécessaires à l'opérationnalisation du nouveau cadre harmonisé de la GFP n'a pas connu d'avancée significative alors que l'ensemble des directives de l'UEMOA y afférentes ont été transposées dans les dispositions nationales entre 2012 et 2013. Or, ces réformes, à travers l'introduction des budgets-programmes qu'elles induisent, ont une portée hautement stratégique en ce sens qu'elles sont déterminantes pour une mise en œuvre efficace du PDES. Afin de rattraper le retard accusé sur le calendrier convenu avec ses partenaires, le GoN a adopté en avril 2015 un plan d'action accéléré dont la mise en œuvre, soutenue par le PAREFSA I, devra permettre d'atteindre un taux de réalisation du PRGFP de plus de 70% à fin 2015. Cependant, l'atteinte de cet objectif reste largement tributaire du renforcement du leadership PRGFP.

2.5. Croissance inclusive, situation de la pauvreté et contexte social

2.5.1. Sur le plan social, des progrès substantiels sont enregistrés en termes d'IDH au cours de la dernière décennie mais ces performances demeurent insuffisantes, le Niger étant classé au 187^{ème} rang en 2014. L'incidence de la pauvreté ressort à 48,2% en 2012, en retrait par rapport à 2008 (59,5%), mais avec de fortes disparités territoriales. En milieu rural, environ 55% de la population vit encore sous le seuil de pauvreté contre 18% pour le milieu urbain. Des progrès sont également enregistrés au titre des OMD. Ainsi le système éducatif est en nette amélioration dans un contexte de mise en œuvre du Programme décennal de développement de l'éducation (PDDE). Les actions par rapport à l'OMD3 (égalité des sexes) sont aussi encourageantes mais encore loin des cibles fixées à l'horizon 2015. Les femmes n'occupent que 13 % des sièges au Parlement et moins de 20% en tant que ministre contre des objectifs nationaux respectifs de 15% et 25% et dans les milieux ruraux, l'accès à la propriété foncière pour les femmes demeure très difficile, moins de 6,5 % des exploitations agricoles sont la propriété des femmes qui représentent plus de 50% de la population active.

2.5.2. L'évaluation de la résilience à la fragilité et aux conflits faite par la Banque a montré que même si le processus démocratique est vraisemblablement irréversible, le Niger est fragilisé par une conjonction de facteurs défavorables. Le pays subit les effets d'un environnement sécuritaire sahélien instable, des voisins déstabilisés et des facteurs structurels internes affectant gravement les capacités de l'Etat, limitant son autorité et menaçant la légitimité des institutions. Ce constat se fonde sur l'analyse des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'Etat du New deal. En effet, l'on assiste à une montée du fondamentalisme religieux qui fait obstacle aux réformes sur le plan social telles que celles liées aux conditions de la femme et de la famille. Le blocage par l'Assemblée nationale de la Loi sur la protection de la jeune fille en scolarisation est caractéristique de ce durcissement des mœurs au Niger. Sur le plan régional, le Niger continue de subir de plein fouet les conséquences des crises libyenne et malienne lui imposant le renforcement des mesures sécuritaires et humanitaires. Outre ce contexte difficile, le pays a été frappé par une épidémie de méningite qui a fait, entre le 1^{er} janvier et le 25 mai 2015, 479 décès sur un total de 7.446 cas enregistré selon le bilan fourni par le ministère de la santé.

2.5.3. Le pays continue aussi de subir une forte pression démographique avec un des taux de croissance les plus élevés au monde, 3,9% par an et un taux de fécondité de 7,6. Ainsi, la population nigérienne double tous les 18 ans et cette évolution constitue un véritable défi, aussi bien en matière de sécurité alimentaire, d'éducation, de santé, de planification familiale, d'emploi et de protection sociale. La demande sociale reste de loin supérieure à l'offre de biens et services sociaux. C'est pourquoi, le Niger est l'un des rares pays qui enregistrent une baisse du revenu par tête d'habitant (voir tableau 1). Autre conséquence de cette croissance rapide de la population est sa jeunesse : les moins de 15 ans constituent la moitié de la population. Par conséquent, seule la moitié de la population nigérienne est en âge de travailler et donc de lutter contre la pauvreté.

III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1. Stratégie de développement du gouvernement et priorités de réformes à moyen terme

3.1.1. Le Plan de développement économique et social (PDES 2012-2015) est le cadre unique de référence des interventions au titre de l'agenda de développement du gouvernement pour le moyen terme. Il repose sur cinq axes stratégiques complémentaires qui sont (i) la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; (ii) les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif ; (iii) la sécurité alimentaire et le développement agricole durable; (iv) la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive et (v) la promotion du développement social. Pour contribuer à l'atteinte des objectifs du PDES, la Banque a axé sa stratégie d'intervention 2013-2017 au Niger autour de deux piliers à savoir: (a) renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et; (b) renforcer la gouvernance, notamment celle des ressources naturelles. Le PAREFSA qui s'inscrit dans le cadre du DSP soutiendra particulièrement les axes I, II et III du PDES. La composante A du programme soutient les réformes qui visent à renforcer la crédibilité du budget à travers notamment, l'augmentation des ressources internes et l'amélioration de leur prévisibilité d'une part, et par l'intensification de la gestion axée sur les résultats avec la pratique des CDMT et des budgets programmes d'autre part. Cette composante étend également les actions de la Banque aux réformes visant la réduction des inégalités en matière de genre et à la gestion environnementale. Quant à la composante B, elle porte sur les réformes visant à renforcer la sécurité alimentaire.

3.2 Obstacles à la mise en œuvre du programme de développement national/sectoriel :

3.2.1 La mise en œuvre efficace du PDES fait face à la contrainte majeure de l'insuffisance des ressources financières. En effet, il ressort de la revue à mi-parcours du PDES tenue en avril 2014 entre le gouvernement, les PTF, la société civile et le secteur privé qu'au cours de la période 2012-2014, seulement un montant total de 2.732 milliards F CFA a été voté pour la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire du PDES (PAP/PDES) contre un besoin de 3.541 milliards de FCFA. Outre cette insuffisance de financement, l'analyse fait ressortir une certaine divergence entre les priorités du PAP/PDES et la réalité des allocations du budget de l'Etat. En somme, les difficultés de la mise en œuvre du PDES, mettent en exergue les faiblesses liées particulièrement à la gestion budgétaire. Le non alignement des lois des finances annuelles aux priorités du PDES du fait de l'absence des CDMT et des budgets-programme, la faible coordination entre les ministères sectoriels et ceux en charges du budget et de la planification constituent autant de facteurs qui entravent une mise en œuvre satisfaisante du PDES. En outre, dominée par l'agriculture pluviale, l'économie nigérienne est fortement vulnérable aux aléas climatiques et aux chocs exogènes induisant une certaine instabilité de la croissance économique (voir données du tableau N°1). Ainsi, les activités agricoles évoluant dans un contexte de récurrence des sécheresses, le Niger est exposé de façon quasi-permanente aux crises alimentaires. En plus de cette vulnérabilité aux aléas climatiques, l'économie nigérienne subit depuis 2010 les conséquences de la dégradation de la situation sécuritaire. En 2013, le Niger a subi sur son territoire des attaques de groupes armés contre les installations de production d'uranium de la SOMAIR et plus récemment en février 2015, le Pays a été l'objet d'autres attaques de groupes armés sévissant au Nigéria voisin. Enfin, les difficultés de communication qui ont persisté entre les deux Ministères chargés précédemment des portefeuilles respectifs des finances et du plan ont induit d'importants problèmes dans l'exécution des projets, notamment, ceux financés par la Banque. Toutefois, la récente fusion des deux ministères en un ministère unique chargé de l'économie et des finances ainsi que la redynamisation du Comité Interministériel de Gestion de la Dette, la mise en place d'un Comité Technique Conjoint chargé du cadrage macroéconomique et budgétaire des lois de finance et d'un Comité de régulation

budgétaire et du suivi de la Trésorerie devraient participer à l'amélioration du dialogue au sein du gouvernement et accélérer la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

3.3 Processus de consultation et de participation

La conception du programme a bénéficié d'une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes au programme. En particulier, des sessions d'échanges approfondis ont été tenues avec d'une part la Direction générale des réformes financières (DGRF) en coordination avec l'ensemble des régies financières et d'autre part avec le Haut-Commissariat à l'I3N (HCI3N) en coordination avec les ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique pastorale, de l'environnement et du genre. Ces rencontres ont été suivies par une concertation élargie à la société civile (ONG, associations...) au cours de laquelle celle-ci a exprimé son regret de n'avoir pas été associée au suivi de la mise en œuvre du PACIRSA et souhaité participer pleinement au dispositif de suivi-évaluation du PAREFSA I. A cet égard, la Direction générale de l'économie, du Ministère de l'Economie et des Finances, Organe d'exécution et de coordination du Programme, veillera à associer les organisations de la société civile aux rencontres périodiques de suivi du Programme et le HCI3N et la DGRF seront mobilisés, pour le suivi de la mise en œuvre des réformes dans leurs domaines respectifs. Par ailleurs, la Banque consultera régulièrement la communauté des partenaires techniques et financiers du Niger intervenant dans le renforcement des finances publiques, la lutte contre l'insécurité alimentaire et développement du secteur rural.

IV. L'APPUI DE LA BANQUE EN FAVEUR DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

4.1. Lien avec la stratégie de la Banque

Les réformes visées par la mise en œuvre du PAREFSA I auront de façon transversale, une portée significative sur les piliers du DSP 2013-2017. Afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PDES, la Banque a élaboré un DSP qui couvre la période 2013-2017. Cette stratégie est axée autour de deux piliers à savoir: (a) renforcer la résilience à l'insécurité alimentaire et (b) renforcer la gouvernance, notamment celle des ressources naturelles. Les deux piliers du DSP 2013-2017 s'articulent parfaitement avec les principaux axes stratégiques du PDES notamment les axes relatifs à la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ainsi qu'au renforcement de la sécurité alimentaire et le développement agricole durable. A travers ses deux composantes que sont le renforcement de la gestion budgétaire et le renforcement de la résilience aux crises alimentaires, PAREFSA I est parfaitement aligné aux objectifs du DSP 2013-2017. Le projet contribuera aussi à l'atteinte des résultats I et II du Pilier 2 de la stratégie décennale 2013-2022 de la Banque qui portent respectivement, sur le renforcement de la gouvernance économique et financière et sur le renforcement de la gouvernance sectorielle et de soutien à la diversification économique.

4.2. Respect des critères d'éligibilité

Le Niger remplit les conditions préalables aux opérations d'appui budgétaire, définies dans la politique de la Banque pour les opérations d'appui aux programmes de réformes. L'analyse détaillée des prérequis est présentée en annexes techniques 3. Toutefois, des efforts restent à faire au niveau de l'harmonisation en vue de parvenir à une meilleure coordination des interventions des partenaires dans le cadre des appuis budgétaires. Par ailleurs, on note un certain ralentissement dans la mise en œuvre des réformes, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques dont le rythme devra nécessairement être accéléré pour maintenir le Pays dans une bonne trajectoire en matière de gestion des ressources publiques et de maîtrise du risque fiduciaire. Les réformes prévues dans le cadre du PAREFSA I contribueront à renforcer davantage la stabilité macroéconomique et l'intégrité du cadre de la gestion des finances publiques. Le PAREFSA I favorisera également le maintien du dialogue, en collaboration avec les autres PTF, sur la nécessité de la mise en place d'un cadre conjoint de suivi des appuis budgétaire assorti d'une matrice conjointe des réformes.

4.3. Collaboration et coordination avec les autres partenaires

Au cours de la conception du programme, la Banque a rencontré les principaux partenaires techniques et financiers (PTF) intervenant à travers des appuis budgétaires. Il s'agit du FMI, de la BM, de l'UE, de l'AFD et de la Coopération française. Les opérations en cours ou en préparation sont principalement celle du FMI avec un programme triennal (2013-2015) de 78, 96 millions de DTS, soit environ 120,97 millions de dollars EU ; celle

de la BM avec un programme triennal (2015 à 2017) d'appui aux réformes économiques, financières et sectorielles, soutenu par un appui budgétaire de 180 millions de dollars EU et celle de l'UE avec un montant de 96 millions EUROS pour les appuis budgétaires et 13 millions d'euros pour la sécuritaire alimentaire. Bien qu'il n'existe pas encore de matrice conjointe des interventions, l'ensemble des partenaires, y compris la Banque, sont dans une dynamique de renforcement de l'harmonisation de leurs actions en matière de dialogue et de suivi des réformes. Les domaines d'intervention des PTF sont présentés dans les annexes techniques N°10.

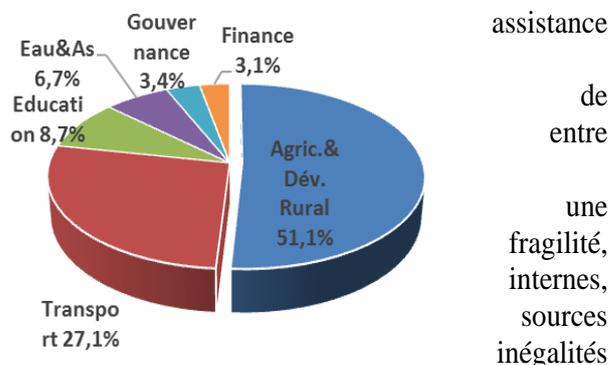
4.4. Lien avec les autres opérations de la Banque

4.4.1. Portefeuille actif de la Banque au Niger

Le portefeuille actif de la Banque au Niger à fin juin 2015 comprend douze opérations dont une du secteur privé, totalisant environ 292 millions UC. Les secteurs de concentration des opérations du secteur public sont : l'agriculture et environnement pour 135,8 millions UC, le Transport pour 79,1 millions UC et secteur social pour 25,5 millions. La seule opération du guichet privé porte sur la Ligne de crédit de 8,9 millions UC accordée à la SONIBANK et approuvée en janvier 2013. D'une manière générale, la performance du portefeuille est jugée peu satisfaisante¹ avec un taux de décaissement de 13,1%. Comparé à l'âge moyen du portefeuille qui est de 3 ans, ce taux de décaissement est faible. Cette situation est essentiellement dû aux deux facteurs suivants : i) les longs délais de démarrage (11 mois en moyenne) et ii) les lenteurs dans l'exécution des projets. La dernière revue du portefeuille réalisée en juin 2015 par la Banque a convenu avec le gouvernement d'un plan d'action d'amélioration du portefeuille (type SMART) valable de juillet 2015 à juin 2016. La situation détaillée du portefeuille et le plan d'action d'amélioration du portefeuille sont donnés en Annexe Technique N°6.

4.4.2. Complémentarité avec les opérations précédentes

4.4.2.1 Le PAREFSA I viendra consolider les acquis du PACIRSA (2012-2014) puisqu'il poursuit le renforcement de la gestion des finances publiques et s'inscrit en droite ligne de la lutte contre l'insécurité alimentaire. Les réformes prévues bénéficieront des activités de renforcement de capacité du PAMOGF. Particulièrement, la mise en place du SIGMAP bénéficiera de la disponibilité du schéma directeur informatique du Ministère des Finances appuyé par PAMOGF ainsi que des équipements informatiques acquis ou à acquérir par ce projet et mis à la disposition des régies financières, des structures de contrôle et des administrations en charge du secteur extractif. Par ailleurs, dans le cadre du PAMOGF, la Banque a soutenu la mise en place d'une technique de haut niveau auprès du Gouvernement pour la formulation de la Stratégie de Développement durable et Croissance Inclusive (SDDCI) « Niger 2035 ». Il s'agira autre, d'asseoir à long terme des stratégies nationales pertinentes et crédibles dans tous les domaines favorisant résilience forte de la société nigérienne aux vecteurs de et dont l'optimisation de la mobilisation des ressources l'efficacité de la dépense publique, la promotion des de croissance, la gouvernance locale, la lutte contre les en général et en matière de genre en particulier et la protection de l'environnement.



4.4.2.2 Les activités de la 2^{ème} composante du PAREFSA I favoriseront la mise en place effective des mesures politiques et stratégiques indispensables pour la réussite des projets d'investissement du secteur agro pastoral financés par la Banque, tels que le PSRC, le PDIPC, le PROMOVARE et le PMERSA/MTZ. En particulier, le Programme Multinational de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2RS) financé par la Banque au niveau du CILSS et de 7 pays dont le Niger constitue un élément de mise en œuvre de la SDDEL et de la SNHP. En effet, le P2RS qui a pour but d'accroître, sur une base durable, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorale et halieutique au Sahel, réalisera des infrastructures et

¹ La moyenne des notations attribuées aux neuf projets supervisés entre septembre 2014 et août 2015 est de 1.98 (sur 3) pour les opérations approuvées avant 2012 et de 3.1 (sur 4) pour les autres opérations. Deux opérations sont classées potentiellement problématiques soit 22% de projets à risque. Toutefois, ces notes ne semblent pas intégrer toute la réalité sur le terrain. En effet, d'après le rapport d'analyse « flashlight » de la Banque, du mois d'août 2015, 82% des opérations du Niger connaissent des difficultés au niveau de leur mise en œuvre et en particulier 8 projets (soit 62%) ont des taux de décaissement inférieurs à 30% et ce, plus de 3 ans après leur approbation.

aménagements pastoraux portant notamment sur les aménagements des marres, des puits et forages pastoraux, les couloirs de transhumance, les marchés à bétail, les parcs de vaccination, les aires d'abattage moderne, les centres de collecte de lait. Le PAREFSA a aussi une forte complémentarité avec le Programme Kandadji qui vise l'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger à travers la régénération des écosystèmes fluviaux et l'augmentation des productions agricoles et d'énergie par la construction d'un barrage de régulation et des ouvrages annexes sur le fleuve Niger.

4.4.3. *En termes de leçons tirées des opérations précédentes,*

Les rapports d'achèvement du PAS V et du PASDRP avaient insisté sur (i) la prise en compte des capacités réelles des parties prenantes aux réformes et (ii) la nécessité d'accompagner les programmes de réformes par des appuis institutionnels. Le rapport d'achèvement du PACIRSA a noté : (a) que la synergie développée par les deux départements concernés (OSGE et OSAN) tout au long du cycle du projet a contribué fortement aux performances atteintes, (b) la nécessité d'avoir une bonne coordination et un dispositif efficace de suivi /évaluation, (c) la pertinence, dans le cas du Niger, de faire plutôt des opérations programmatiques, mieux adaptées pour les réformes d'envergure. La conception du PAREFSA I prend en compte ces leçons. En effet, les réformes proposées sont alignées sur le PRGFP 2013-2015 et sur la stratégie i3N et les mesures ciblées tiennent compte des réformes et des structures appuyées dans le cadre PAMOGEF et des projets d'investissements agricoles susmentionnés. Enfin, le PAREFSA I est conçu sur la base d'une opération programmatique assortie de conditions préalables et de déclencheurs pour les séries subséquentes et le programme bénéficiera de l'étroite collaboration entre OSAN et OSGE, comme dans le PACIRSA.

4.5. *Travaux d'analyse qui sous-tendent l'opération*

Des travaux analytiques réalisés par le Gouvernement, la Banque et d'autres partenaires techniques financiers (PTF) ont servi de base à la préparation du programme d'appui budgétaire. Les principaux en sont : (i) le rapport d'achèvement du PACIRSA , (ii) la troisième évaluation des dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) élaborée par les services du FMI en mars 2013 ; (iii) le rapport de la mise en œuvre du programme du PRGFP produit en décembre 2014 ; (iv) la revue 2014 du PDES 2012-2015 ; (v) l'Étude de la Banque sur la résilience du Niger à la Fragilité réalisée en novembre 2014 ; (vi) les conclusions de la consultation du FMI au titre de l'article IV ; (vii) le mémorandum de politiques économiques et financières du gouvernement du Niger et (viii) le rapport de la stratégie nationale de l'initiative 3N. Les principales recommandations de ces études analytiques portent notamment sur : (i) le renforcement du cadre de gestion des finances publiques et (ii) le renforcement de la résilience des ménages urbains et ruraux aux situations de crises alimentaires ou de catastrophes.

V. **LE PROGRAMME ENVISAGÉ**

5.1. *But et objectif du programme*

L'objectif principal du programme est de contribuer à la création des conditions favorisant une croissance économique inclusive dans un contexte de sécurité alimentaire renforcée. Le programme répond aux défis et contraintes majeurs auxquels le Niger continue à faire face pour juguler la vulnérabilité de son économie aux chocs externes en vue d'un développement **socio-économique durable et équilibré**. Le renforcement de la sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique est une lutte de longue haleine qui nécessite un engagement soutenu aussi bien dans le temps que dans la mobilisation des ressources financières. Par la mise en place du PAREFSA I, à la suite du PACIRSA, la Banque favorise le maintien de la dynamique de réformes tout en consolidant les résultats déjà atteints. En outre, le programme permettra d'étendre les interventions de la Banque à des réformes portant sur la prise en compte du genre et la gestion environnementale dans les actions publiques. Enfin, l'apport en appui budgétaire des ressources du PAREFSA I soutiendra également le Niger dans ses efforts de poursuivre la mise en œuvre du PDES tout en faisant face à l'obligation de renforcer sa sécurité intérieure.

5.2. *Composantes du programme*

5.2.1. Le programme est structuré autour de deux composantes. : (A) **Renforcement de la gestion budgétaire** et (B) **Renforcement de la résilience aux crises alimentaires**. La 1ère composante vise le renforcement de la

gouvernance financière et l'optimisation de la mobilisation des ressources publiques. La 2ème composante vise à renforcer la résilience du Niger aux crises alimentaires en créant les conditions favorables à la mise en œuvre efficace de l'initiative I3N en particulier dans les sous-secteurs de l'élevage et de l'hydraulique pastorale. Ces deux composantes du programme se complètent pour l'atteinte d'une croissance forte et inclusive. En effet, la 1ère favorisant l'accroissement des recettes publiques et leur utilisation efficace et la seconde contribuant à la stabilité du cadre budgétaire et macroéconomique par le renforcement des performances du secteur agropastoral qui constitue le moteur de l'économie nigérienne. Par ailleurs, la promotion de la budgétisation sensible au genre favorisera une meilleure inclusion des femmes dans le cadre de la mise œuvre de la SPIN, de la SDDEL et de la SNPH, à l'effet de leur autonomisation économique.

5.2.2. Composante A, Renforcement de la gestion budgétaire : Cette composante comprend deux sous-composantes : (A.1) Amélioration de la mobilisation des ressources internes et (A.2) Amélioration de la transparence et de l'efficacité des dépenses publiques.

5.2.3. Sous-composante A.1 : Amélioration de la mobilisation des ressources internes :

5.2.4. Problèmes et contraintes : En dépit des efforts réalisés ces dernières années, avec des taux de pression fiscale respectifs de 13,9%, 15,2% et 15,7% en 2012, 2013 et 2014, le niveau des recettes internes du Niger demeure insuffisant au regard des besoins de financement du PDES dont la mise en œuvre reste largement tributaire des ressources extérieures. En effet, de façon quasi structurelle, le budget national se trouve financé à plus de 40% par les ressources extérieures. En vue d'assoir le financement de sa stratégie de développement sur des ressources financières substantielles et plus stables, le Niger devra nécessairement poursuivre les réformes visant l'amélioration du taux de pression fiscale qui, nonobstant l'évolution favorable notée, demeure autour de 15% du PIB, nettement en deçà de la nouvelle norme UEMOA de 19%. Il est à noter qu'au Niger l'assiette fiscale demeure très étroites avec près de 90% de l'impôt sur les sociétés généré par moins de 20 % des entreprises enregistrées, principalement, dans les secteurs minier, pétrolier et financier, le secteur agricole, au cœur de l'économie nigérienne, n'étant pas imposé et l'activité commerciale restant dominé par le secteur informel. Par ailleurs, l'efficacité de l'administration douanière est fortement handicapée par la faiblesse des moyens techniques et principalement ceux de lutte contre la fraude. La direction générale des douanes (DGD) ne dispose pas de système informatisé de tracking des moyens de transports des marchandises, ce qui favorise, selon la DGD, le reversement sur le territoire national, sans acquittement des droits de douanes, de quantités substantielles de produits qui avaient été frauduleusement présentés sous le régime de transit.

5.2.5. Mesures récentes adoptées par le gouvernement : Dans un contexte de réduction des ressources de l'aide publique au développement, le Niger, à l'instar des autres pays en développement, a entamé d'importantes réformes en matière d'amélioration des ressources internes. Ces efforts ont été soutenus par la Banque dans le cadre du PACIRSA et se sont traduit par la (i) la transposition de la convention de Kyoto qui porte sur les principes essentiels pour des régimes douaniers simplifiés et harmonisés garantissant la protection des recettes fiscales douanières ; (ii) la réalisation d'une étude sur les déterminants des recettes fiscales permettant d'identifier les niches fiscales et d'intensifier la réflexion sur leur exploitation ; (iii) des actions d'intensification du recensement et de l'immatriculation des contribuables ainsi que la réorganisation de la direction des petites et moyennes entreprises et la direction des grandes entreprises et (iv) le renforcement considérable des capacités de l'administration douanière par l'ouverture des bureaux de douanes de plein exercice auprès des principaux sites miniers et industriels des régions d'Agadez (Imouraren et Azelik), Diffa (Agadem) et Zinder (Raffinerie de pétrole) ainsi que le renforcement des fonctionnalités du progiciel de gestion douanière SYDONIA.

5.2.6. Activités du programme et résultats attendus : Pour une amélioration substantielle de la mobilisation des recettes, il est indispensable que les réformes en cours des structures de recouvrement, soient intensifiées et complétées par des actions pertinentes de lutte contre la fraude et d'élargissement de la base économique taxable. A cet effet, le programme soutiendra les actions suivantes : a) l'adoption par le gouvernement du code général des douanes ; b) l'adoption du manuel des procédures de la Direction générale des douanes ; c) la mise en place du système de tracking des moyens de transport de marchandises en transit qui a l'avantage entre autres, de détecter les véhicules hors délais ou hors itinéraire et donc d'éliminer le système actuel d'escorte par de agents douaniers qui en plus d'être coûteux et non exhaustifs peut être source de corruption ; d) la finalisation du processus de mise en place du Système Intégré d'Information sur les Impôts et les Contribuables (SISIC) et

e) la réalisation de l'étude sur l'amélioration du cadre statistique et du circuit administratif de gestion de l'assiette fiscale.

5.2.7. Le principal résultat attendu de ces réformes est l'amélioration du taux de pression fiscale de 15,9% en 2014 à 17,2% en 2016 notamment, par l'amélioration de l'identification des contribuables.

5.2.8. **Sous-composante A.2 – Amélioration de la transparence et l'efficacité de la gestion des dépenses publiques**

5.2.9. Problèmes et contraintes : Le Niger, avec le soutien du PACIRSA et des programmes précédents de la Banque, a fait des progrès importants sur le plan de la transparence du système de passation des marchés publics. En effet, tous les textes d'application du nouveau code général des marchés publics ont été adoptés (cf. annexes VI et VII). Cependant, la gestion budgétaire présente encore des dysfonctionnements du fait de la non-opérationnalisation des directives de l'UEMOA portant cadre de gestion des finances publiques et de l'absence de budgets-programmes. Cette situation qui affecte aussi bien la préparation que l'exécution du budget, se traduit par un niveau de crédibilité de plus en plus faible du budget comme l'indiquent les notes respectives des indicateurs PI-1, PI-2 et PI-3 dans le PEFA 2012 : D, C et D avec un taux moyen d'exécution du budget de 72% sur la période 2011-2014. Ces faibles performances dans la réalisation des objectifs budgétaires posent la question légitime de l'efficacité des dépenses publiques. L'utilisation des CDMT comme outils de planification et de préparation du budget national n'étant pas encore effective, la portée des politiques publiques, notamment en matière d'inclusion sociale, se trouve ainsi limitée par l'absence de budgets-programmes proprement dits et la faiblesse de la pratique de la budgétisation axée sur les résultats. En particulier, la promotion de l'égalité en matière de genre, bien qu'inscrit comme priorité dans le PDES peine à être une réalité comme indiqué par le rapport de revue 2012-2014 du PDES. Il en est de même, du renforcement de la gestion environnementale et du développement durable, or les performances du secteur agropastoral sont étroitement liées à la gestion rationnelle des ressources naturelles, en particulier dans un contexte de désertification avec ses corolaires d'ensablement des terres et des cours d'eau, accentués par les effets néfastes du changement climatique.

5.2.10. Outre les faiblesses susmentionnées de la préparation et la mise en œuvre du budget, il ressort du rapport général 2013 de la Cour des comptes que le contrôle a priori présente des lacunes notamment, au niveau des collectivités locales. De nombreuses irrégularités ont été constatées sur les opérations des ordonnateurs des communes, celles-ci n'étant pas soumises au visa du contrôle financier et du contrôle des marchés publics. Par ailleurs, par défaut de mise à disposition de comptables publics assermentés au niveau des collectivités territoriales (CT), la gestion comptable et financière n'est pas assurée de façon adéquate et pénalise la reddition des comptes publics.

5.2.11. Mesures récentes adoptées par le gouvernement : Avec le soutien apporté par la Banque à travers, le PACIRSA, le GoN a pris certaines mesures majeures visant à renforcer l'efficacité et la transparence des finances publiques parmi lesquelles on peut citer (i) la transposition des directives UEMOA ; (ii) l'élaboration d'un guide méthodologique des CDMT à l'intention des ministères sectoriels et l'appui de certains ministères dans l'élaboration de leurs CDMT sectoriels ; (iii) le rattrapage des retards des audits annuels des marchés publics avec l'audit des marchés publics des années 2009 à 2012 ; (iv) l'effectivité de la déconcentration du contrôle financier au niveau des chefs-lieux de régions ; (v) l'absorption du retard accusé dans l'adoption des lois de règlement de 2008 à 2011 (les lois de règlement 2012 et 2013 ont été également validés par la Cour des comptes en 2014 et transmis au parlement pour adoption) ; (vi) l'adoption de l'ensemble des textes d'application du code des marchés. Le GoN a aussi adopté la Politique Nationale du Genre (PNG) et mis en place des cellules genre au niveau des ministères sectoriels. Par ailleurs, la stratégie et le plan d'action de la gestion des forêts urbaines et périurbaines ont été élaborés avec l'appui de la FAO en 2013. Cependant, l'absence de cadre unique de référence opérationnel pour les investissements dans le secteur de l'environnement et du développement durable rend difficile la mobilisation des bailleurs de fonds et rend moins visible les perspectives du secteur. En plus de ces mesures, le GoN a instauré la systématisation des plans annuels et trimestriels de trésorerie ainsi que des plans de passation et d'engagement des marchés publics.

5.2.12. Activités du programme et résultats attendus : Les mesures soutenues par le programme porteront sur : (a) l'adoption de l'ensemble des textes d'application des directives de l'UEMOA portant cadre de gestion des finances publiques; (b) l'intensification et l'amélioration de l'exercice d'élaboration des CDMT en vue de la

mise en place effective des budgets-programmes, notamment, au ministère chargé de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique pastorale; (c) la rationalisation et l'amélioration du processus de passation des marchés publics par la mise en place effective du SIGMAP et la réalisation régulière de audits de marchés publics; (d) l'érection de la Direction de l'inspection des finances du ministère des finances en corps de contrôle indépendant et dont les rapports seront régulièrement publiés ; (e) le renforcement de la décentralisation de la gestion budgétaire par l'élaboration du nouveau cadre budgétaire et comptable des CT ainsi que la nomination des comptables agréés par la DGTCP au niveau des CT ; (f) la réalisation d'expériences pilotes de budgétisation sensible au genre dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique pastorale ; (g) la mise en place de l'observatoire national pour la promotion du genre pour veiller au respect des quotas attribués aux femmes par la loi du 27 octobre 2014 et à la mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre ainsi que l'élaboration de sa stratégie de communication et (h) l'adoption d'un cadre unique de référence opérationnel pour les investissements dans le secteur de l'environnement et du développement durable.

5.2.13. Les principaux résultats attendus sont : (i) l'amélioration de l'indicateur PEFA PI.12 « perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques» qui passera d'une note « B » en 2012 à une note « A » en 2016 ; (ii) une amélioration du taux d'exécution budgétaire qui devrait atteindre au moins 85% en 2016 contre une moyenne de 72% sur la période 2011-2014 ; (iii) l'augmentation de la part des ressources destinées aux femmes dans les budgets des ministères en charge de l'élevage, de l'agriculture et de l'hydraulique pastorale d'au moins de 15% en 2016 et (iv) l'optimisation du cadre d'investissement et de financement de la gestion environnementale et du développement durable.

5.2.14. **Composante B : Renforcement de la résilience aux crises alimentaires** : Cette composante vise à renforcer la résilience du Niger aux crises alimentaires en créant les conditions favorables à la mise en œuvre efficace de l'initiative 3N et à l'amélioration de la gouvernance du secteur rural en général et des filières agropastorales en particulier. La composante mettra un accent particulier sur les réformes nécessaires à la bonne gouvernance dans les sous-secteurs de l'élevage, de l'hydraulique pastorale et de l'agriculture en accompagnant la mise en œuvre la stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL), de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP) et de la Stratégie de la Petite irrigation du Niger (SPIN) ainsi que la finalisation et l'adoption de la loi d'orientation agricole.

5.2.15. **Sous-composante B.1 – Renforcement de la gouvernance dans les sous-secteurs de l'élevage et hydraulique pastorale.**

Sous-secteur de l'élevage

5.2.16. Problèmes et contraintes : Malgré son potentiel indéniable et reconnu dans la sous - région, de nombreuses contraintes freinent l'essor du sous-secteur de l'Élevage au Niger. Il s'agit notamment de : i) la persistance de certaines maladies animales, ii) les difficultés d'alimentation et d'abreuvement du cheptel ; iii) la faible valorisation des productions animales ; iv) le faible niveau d'investissement et v) l'insécurité foncière. L'élevage pastoral, caractérisé par la mobilité du cheptel repose sur la disponibilité de ressources fourragères pour l'alimentation des animaux. Les effets des changements climatiques, avec une insuffisance des pluies dans le temps et dans l'espace ont exacerbé la compétition entre agriculture et élevage d'une part et entre élevage pastoral et élevage sédentaire et périurbain, d'autre part.

5.2.17. Mesures récentes adoptées par le gouvernement : Le sous-secteur élevage a connu plusieurs réformes en termes de politiques et d'orientations stratégiques à travers des plans et programmes. La réforme la plus récente est apportée à travers la stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), avec comme déclinaison sectorielle, la Stratégie de Développement Rural (SDR). Il a découlé de ces stratégies, le document cadre de relance du secteur élevage et la politique de développement de l'élevage ainsi que la loi N° 2004-048 portant loi cadre relative à l'élevage. Une des réformes importantes est l'Ordonnance 2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme qui reconnaît le plein exercice des élevages transhumants, incluant l'aménagement pastoral comme un tout composé de points d'eau, de parcours, d'axes de transhumance, d'aires ou enclaves pastorales. Dans le cadre du PACIRSA, le gouvernement par décret N° 2013-258/PRN/MEL du 12 juillet 2013, a adopté la stratégie de développement durable de l'élevage (SDDEL). Par ailleurs, le décret déterminant les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre

agriculteurs et éleveurs et le décret déterminant les modalités pratiques de l'inventaire national des espaces pastoraux et des ressources pastorales ont été adoptés par le gouvernement.

5.2.18. Activités du programme et résultats attendus : Pour faire face aux effets néfastes dus aux changements climatiques et dans le souci de préserver le capital bétail, principale source de revenu pour les éleveurs, le PAREFSA soutiendra (a) l'évaluation du plan d'action 2013-2015 de la SDDEL et l'élaboration du plan d'action 2016-2018, (b) l'adoption par le gouvernement du décret portant création et classement d'une réserve stratégique de pâturage dans la région de Tillabéry et fixant les modalités de son utilisation, (c) l'adoption du décret visant la fixation des conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille pour bétail sur toute l'étendue du territoire national.

5.2.19. Les résultats attendus de ces réformes sont : (i) la restauration de 1200 ha de parcours dégradés en 2016 ; (ii) le balisage de 60 Km de couloir de transhumance ; (iii) l'aménagement de deux périmètres pastoraux ; (iv) l'augmentation en 2016 de la production de viande de 20% et de la production de lait de 25% et (v) une augmentation de la contribution au PIB du sous-secteur de l'élevage de 10% en 2015 et 12% en 2016.

Sous-secteur de l'hydraulique pastorale

5.2.20. Problèmes et contraintes : Le Niger est un pays sahélien enclavé d'une superficie de 1.267.000 km² où l'élevage est pratiqué par près de 87% de la population active. Le cheptel national compte en 2013 plus de 37 millions de têtes de bétail, toutes espèces confondues. La zone à vocation pastorale couvre environ une superficie de 62.000.000 ha (620.000 km²) où les problèmes d'abreuvement du cheptel se posent avec acuité, en raison du faible maillage et de l'insuffisance des points d'eau, des difficultés d'exhaure dans les zones où le niveau de captage des aquifères est relativement profond, de l'abaissement des nappes phréatiques et de la faible prise en charge de l'entretien des ouvrages réalisés. Cette insuffisance des points d'eau compromet l'accès à de nombreux pâturages prisés qui auraient pu être des zones de repli en cas d'insécurité alimentaire pour les troupeaux. En outre, en zone agropastorale, le fonçage de puits ou de forages à usage pastoral est régulièrement confronté aux contestations des sédentaires, se considérant comme les propriétaires fonciers des sites concernés. La réalisation d'un ouvrage hydraulique au profit des éleveurs est perçue comme une forme d'expropriation. Elle est pour cela souvent empêchée ou détournée, en imposant la réalisation d'un puits situé à proximité du village et placé sous le contrôle des villageois. Dans ces cas, l'utilisation pastorale de l'ouvrage est souvent fortement compromise et reste une source latente de conflits. De par le lien qui existe entre l'eau et le pâturage, la réalisation des infrastructures pastorales (puits, stations de pompage) devra donc répondre à des exigences beaucoup plus complexes que les infrastructures d'hydraulique villageoise et tenir compte, d'une part, du contexte multi usagers de l'espace pastoral et, d'autre part, des nombreuses considérations foncières qui se trouvent sous-jacentes aux choix des sites d'implantation. A cet égard, l'analyse et les réflexions conduisant à la définition des normes en matière d'hydraulique pastorale devront nécessairement privilégier des accords sociaux préalables entre usagers tant sur l'implantation que sur les règles communes d'usage des ouvrages hydrauliques.

5.2.21. Mesures récentes adoptées par le gouvernement : Le Gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP) qui a pour objectif principal de guider les règles et usages des futurs aménagements en hydraulique pastorale afin d'espérer une durabilité effective des investissements modernes (puits à grands diamètres, forages, mares aménagées, axes de transhumances délimités) consentis et le maintien d'une paix sociale toujours plus précieuse. Le gouvernement a également élaboré un plan d'action et un guide de sa mise en œuvre.

5.2.22. Activités du programme et résultats attendus : Le PAREFSA appuiera l'opérationnalisation de la SNHP par: i) la mise en place du dispositif institutionnel de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale qui comprendra un Comité National de pilotage, des Comités régionaux de pilotage et les Commissions communales chargée du développement rural, ii) l'adoption des normes des ouvrages d'hydrauliques pastorales par le GoN et iii) la vulgarisation de la SNHP.

5.2.23. **Les principaux résultats** de ces réformes sont (i) un pilotage cohérent de la SNHP aux niveaux national, régional et communal et (ii) un meilleur maillage des points d'eau pastoraux. Il est attendu en 2015, sur financement conjoint Etat-PTFs, la réalisation de 430 puits cimentés pastoraux et de 43 stations de pompage pastorale ainsi que la réhabilitation de 326 puits cimentés pastoraux et de 22 stations de pompage pastorale.

5.2.24. **5.1.1. Sous-composante B.2 –Renforcement du cadre légal et réglementaire du sous-secteur de l'agriculture:**

5.2.25. Problèmes et contraintes : L'environnement naturel, austère, est marqué par un régime climatique caractérisé par une pluviométrie faible et des températures élevées qui ont tendance à accentuer son aridité. Malgré ces contraintes naturelles, le secteur rural occupe une place primordiale dans l'économie nationale, contribuant au PIB à plus de 40 % et aux recettes d'exportation à près de 45%. Il est le premier secteur d'activités et le premier pourvoyeur d'emploi. En 2012, plus de trois (3) nigériens sur quatre étaient des ruraux et tiraient leur subsistance de la terre. De nombreuses initiatives ont été prises par le Niger pour développer le secteur rural et faire de l'agriculture le principal moteur du développement. Il s'agit principalement du « Diagnostic et stratégies de sécurité alimentaire pour le Niger » en 1997, de la Stratégie de croissance agricole durable en 1999 (Décret n°99-531/PCRN du 21 décembre 1999), de la Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire pour le Niger (SOSA) en 2000 (Décret N° 2000-281/PRN/PM du 04 août 2000) et la Stratégie de Développement Rural (SDR). Cette dernière, adoptée en 2003, a pour objectif général de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% à 52% en 2015. A partir de 2011, la SDR fut remplacée par l'Initiative 3N, (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) pour la sécurité alimentaire et le développement agricole durable et qui constitue un axe majeur du Programme de Développement Economique Social (PDES) adopté par le Gouvernement en Août 2012. Toutefois, en dépit de tous ces efforts, le Niger n'a jamais disposé d'une véritable politique agricole et l'accès à une alimentation suffisante reste encore un enjeu majeur pour les populations les plus vulnérables et les plus exposées.

5.2.26. Mesures récentes adoptées par le gouvernement : Le Niger a pris comme option stratégique de promouvoir le développement de la culture irriguée notamment la petite irrigation. C'est ainsi, qu'une stratégie de développement de la petite irrigation a été adoptée avec le soutien de la Banque dans le cadre du PACIRSA, le plan d'action y afférent est en cours d'approbation. Pour garantir une opérationnalisation performante de la SPIN, une étude d'évaluation du potentiel irrigué du Niger a été réalisée et devra faire l'objet d'une validation technique.

5.2.27. Activités du programme et résultats attendus : Le programme accompagnera les réformes suivantes : (i) la finalisation et l'adoption de la loi d'orientation agricole ; (ii) la validation technique du plan d'action de la stratégie de petite irrigation au Niger (plan d'action SPIN) et (iii) la validation technique du rapport sur l'évaluation du potentiel irrigué au Niger.

5.2.28. Les résultats attendus de ces réformes concernent principalement la disponibilité d'un cadre d'orientation de politique global du secteur agricole et l'opérationnalisation optimale de la SPIN.

5.3. *Dialogue sur les politiques*

5.3.1. Le PAREFSA permettra de renforcer le dialogue avec le Gouvernement et la concertation avec les autres PTF principalement dans les domaines suivants : (i) la mobilisation des ressources internes, où les discussions porteront notamment sur la nécessité de l'élargissement de l'assiette fiscale, la lutte contre la fraude et la poursuite de la maîtrise des exonérations; (ii) la préparation, l'exécution et le contrôle interne et externe budgétaire avec comme thème central l'opérationnalisation des directives de l'UEMOA et le renforcement des capacités et de l'indépendance des structures de contrôle et de lutte contre la corruption ; (iii) le renforcement de la lutte contre l'insécurité alimentaire en mettant en avant la nécessité de renforcer le leadership et le rôle de coordination du Haut-commissariat de l'I3N. Par ailleurs, le PAREFSA permettra à la Banque de relever le niveau du dialogue avec le Niger sur les questions fondamentales de la promotion du genre; de la gestion durable de l'environnement et du rôle participatif de la société civile. Enfin, les discussions déjà entamées seront poursuivies au plus haut niveau entre la Banque et le Niger sur la nécessité de disposer d'un cadre dynamique de suivi et d'évaluation des performances des appuis budgétaires et programmes de réformes.

5.4. *Conditions relatives au prêt*

Sur la base du dialogue effectué lors de la mission d'évaluation du programme, il a été entendu que le Gouvernement mettra en œuvre des mesures préalables ci-dessous avant la présentation du programme au Conseil d'administration du Groupe de la Banque.

Tableau 2 : Mesures préalables du PAREFSA I et déclencheurs du PAREFSA II

Mesures préalables liées au PAREFSA I	
Condition préalable général - Maintien d'un cadre macroéconomique stable, tel que démontré par les rapports ou les évaluations du FMI.	
Composante I – Renforcement de la gestion budgétaire	Composante II – Renforcement de la résilience aux crises alimentaires
Action 1 : Réalisation de l'audit 2013 des marchés publics Preuve 1 : Rapport d'audit validé et publié sur le Site de l'ARMP	Action 3 : Mise en place du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale (SNHP) Preuve 3 : (i) Arrêté conjoint des ministres en charge de l'hydraulique et de l'élevage relatif au Comité National de pilotage et (ii) Arrêtés des gouverneurs de régions relatifs au Comités régionaux
Action 2 : Mise en place de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre Preuve 2 : Décret de mise en place de l'observatoire National pour la Promotion du Genre	Action 4 : Adoption des normes des points d'eaux pastoraux Preuve 4 : Arrêté conjoint des ministres en charge de l'hydraulique et de l'élevage définissant les normes des points d'eaux pastoraux
Déclencheurs indicatifs pour le PAREFSA II	
Déclencheur général - Maintien d'un cadre macroéconomique stable, tel que démontré par les rapports ou les évaluations du FMI	
Composante I – Renforcement de la gestion budgétaire	Composante II – Renforcement de la résilience aux crises alimentaires
Déclencheur 1 : Mise en place du Système de Tracking douanier Preuve 1 : Procès-verbal de réception du dispositif	Déclencheur 3 : Adoption par le gouvernement du projet de loi d'orientation agricole Preuve 3 : Décret d'adoption en conseil des ministres du projet de loi d'orientation agricole et lettre de transmission au Parlement pour adoption
Déclencheur 2 : Adoption des textes d'application des directives de l'UEMOA portant cadre de gestion des finances publiques Preuves 2 : Les textes d'application du Règlement général de la comptabilité publique (RGCP) : Les textes d'application de la Nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE) Les textes d'application du Plan comptable de l'Etat (PCE) Les textes d'application du Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) : Les textes d'application du Cadre de la gestion comptable des RAF Les textes d'application du Code de transparence dans la gestion des finances publiques Les textes d'application Régime financier des collectivités territoriales (CT)	

5.5. Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalité

Conformément à la politique de la Banque du 14 mars 2012 pour les opérations d'appui programme (OAP), la conception du PAREFSA a pris en compte les principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités. En effet, les conditions préalables et les déclencheurs convenus sont en cohérence avec les priorités du Pays, puisque tirées de documents nationaux de réformes, en l'occurrence, le PRGFP et la stratégie nationale I3N. La conception du programme a aussi pris en compte les autres principes directeurs des opérations d'appui budgétaire, en particulier, toutes les mesures convenues à ce stade ainsi que le cadre logique des résultats ont fait l'objet d'échanges préalables avec le Gouvernement et l'ensemble des parties prenantes y compris les autres PTF.

5.6. Besoins et mécanismes de financement

Pour l'année 2015, les recettes hors dons (hors dons) de 849,9 milliards de FCFA contre des dépenses de 1 503 milliards FCFA (y compris paiements des arriérés). Le besoin de financement ressort à 656,8 milliards de FCFA soit 15,2% du PIB. S'agissant de 2016, le cadrage macroéconomique 2016-2018 fait ressortir un besoin de financement de 460,7 milliards de FCFA. La contribution de la Banque aux besoins de financement serait d'environ 16,42 milliard de FCFA pour le budget 2015 et 8,21 milliards de FCFA pour le budget 2016.

Tableau 3 - Besoins de financement projetés et sources en Mds FCFA

	Rubriques	2015 (millions FCFA)	2016 (millions FCFA)
A	Total des recettes et dons <i>comprenant : dons</i>	849, 5 260, 2	897, 0 277, 6
B	Total des dépenses et prêts nets <i>comprenant : paiements d'intérêts</i> <i>comprenant : dépenses en capital</i>	1 503 31, 3 878, 7	1352, 6 34, 4 690, 5
C	Solde global (base règlements) (A + B)	-653, 5	-455, 6
D	Accumulation d'arriérés	-3, 3	-5, 1
E	Solde global (base engagement) (C + D)	-656, 8	460, 7
F	Financement extérieur (net – moins apport prévu de la Banque dans LF)	514,2	422, 4
G	Financement intérieur (net)	125, 4	30, 1
H	Contribution de la Banque	16,42	8, 21
I	Financement (F + G+H)	656,8	460, 7
J	Gap de financement	0	0
K	Écart de financement résiduel	0	0

Source : Ministère des Finances et de l'Economie— Auteurs du rapport

5.7. *Application de la Politique du Groupe de la Banque relative à l'accumulation de dettes non concessionnelles*

La conception du PAREFSA a tenu compte des principes régissant la politique de la Banque en matière de dettes concessionnelles.

VI. MISE EN OEUVRE DE L'OPÉRATION

6.1. *Bénéficiaires du programme*

Le programme bénéficiera à l'ensemble de la population nigérienne. Plus de 70% de la population active a comme activité principale l'agriculture, l'élevage, la forêt et/ou la pêche. Ainsi les bénéficiaires directs du programme sont : i) les éleveurs et agro-éleveurs pour les réformes dans les domaines de l'élevage et de l'hydraulique pastorale ; ii) les agriculteurs des systèmes irrigués pour les réformes liées à l'opérationnalisation de la SPIN et iii) les femmes et les jeunes ruraux pour les réformes relatives à l'intégration du genre dans les politiques et stratégies du secteur rural. Les réformes liées à l'environnement et au développement durable bénéficieront à l'ensemble de la population nigérienne en termes de confort du cadre de vie et de sauvegarde des ressources naturelles.

6.2. *Impact sur la problématique hommes-femmes, les pauvres et les groupes vulnérables*

6.2.1 Au Niger, l'Assemblée Nationale a voté le vendredi 27 octobre 2014 une loi qui rehausse le quota des femmes aux postes électifs de 10% en 2000 à 15% en 2014. S'agissant des postes de nomination aux hautes fonctions de l'Etat (gouvernement et administration), le quota a été fixé à 25%. En 2014, au niveau parlementaire, on enregistre 13,5% de femmes en 2014 contre ce taux était à 1,2% en 1999 et pour ce qui est de femmes membres du Gouvernement, leur proportion est passée de 8% en 1999 à 25% en 2014. Toutefois, la participation des femmes aux instances de prise de décision reste encore très faible dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique. Le Ministère en charge du genre sera appuyé pour une accélération de la mise en place et l'opérationnalisation de l'Observatoire National pour la Promotion du Genre qui veillera au respect de ces quotas attribués aux femmes dans tous les secteurs au niveau national.

6.2.2 L'impact du programme sur la problématique hommes-femmes sera suivi à travers : (i) la mise en place progressive de la budgétisation sensible à la réduction des inégalités en matière de genre au niveau de 3 ministères pilotes (Agriculture, élevage, et Hydraulique); (ii) l'amélioration de la production et de la productivité des filières agropastorales, principalement au bénéfice des populations rurales qui représentent 83% de la population nationale dont 54% de femmes (BM, 2012) et plus exposées à la précarité ; (iii) il induira ainsi la création d'opportunités nouvelles d'emplois et le contrôle des terres irriguées par les femmes dans le secteur agropastoral contribuant ainsi ; (iv) à la réduction de la pauvreté et de l'exode rural des jeunes.

6.3. *Impact sur l'environnement et le changement climatique*

6.3.1 Le PAREFSA I est classé en catégorie 3 des procédures d'évaluation environnementale et sociale de la Banque. Toutefois, le Niger est un pays sahélien caractérisé par une zone éco géographique fortement affectée

par les changements climatiques et des cycles de sécheresse. Ces événements peuvent compromettre le succès de tout programme de sécurité alimentaire, d'autant que les risques suivants sont prévisibles : (i) baisse des productions agro-sylvo-pastorales ; (ii) baisse des nappes et tarissement des sources d'eau et des cours d'eau et (iii) ensablement des points d'eau et autres infrastructures de production par les « vents de sable ». Les réformes soutenues par le programme dans les sous-secteurs de l'élevage durable, l'hydraulique pastorale, l'agriculture irriguée et celle portant sur l'adoption d'un cadre d'investissement et de gestion de l'environnement auront des effets positifs majeurs sur les milieux naturels, sur la gestion durable des terres, sur la biodiversité, sur l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et contribueront aux efforts pour atténuer les effets du phénomène des changements climatiques.

6.4. Impacts macro-économiques

L'amélioration de la mobilisation des recettes internes et le renforcement de l'efficacité dans la gestion des dépenses publiques permettront au gouvernement de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour réaliser des investissements structurants en particulier dans le secteur agropastoral. Ces nouveaux investissements publics et les investissements directs étrangers qu'ils induisent permettront d'accroître la production nationale et de créer de nouvelles opportunités d'affaires et d'emplois posant les bases d'une croissance plus forte et plus inclusive. La combinaison des effets des mesures de développement du secteur agropastoral au bénéfice d'une population rurale structurellement affectée par la pauvreté et la précarité avec ceux de l'intensification de la prise en compte du genre permettra également d'améliorer l'IDH ajusté aux inégalités.

6.5. Mise en œuvre, suivi et évaluation

L'organe d'exécution du Programme est la Direction Générale de l'Economie au sein du Ministère de l'Economie et des Finances. Le HCI3N, en coordination avec les départements ministériels en charge de l'agriculture, de l'élevage, de l'hydraulique pastorale et de l'environnement ainsi que la Direction Générale des Reformes Financières en collaboration avec l'administration économique et financière, assureront le suivi-évaluation de la mise en œuvre des réformes liées respectivement à la sécurité alimentaire et à la gestion des finances publiques. Cette collégialité permettra de corriger les insuffisances notées dans le suivi-évaluation des précédentes opérations, dues principalement à la faible implication des autres ministères concernés. Un rapport semestriel de mise en œuvre du programme sera régulièrement transmis à la Banque. En outre, le programme bénéficiera des supervisions régulières de la Banque conduites conjointement par les experts d'OSGE et d'OSAN.

6.6. Gestion financière et décaissement

6.6.1. **Décaissement** : Il s'agit d'une opération programmatique avec deux séries d'opérations distinctes en 2015 et 2016 financées par un prêt concessionnel d'un montant respectif de 20 millions d'UC et de 10 millions d'UC. Le prêt relatif à la première phase de l'opération proposée sera décaissé en une tranche unique de 20 millions d'UC en 2015, sous réserve de la satisfaction des conditions générales et à l'ouverture préalable d'un Compte spécial du Trésor public dans les livres de l'Agence Nationale de la BCEAO à Niamey.

6.6.2. **Gestion financière et Audit** : Conformément à la stratégie fiduciaire définie pour la période du DSP 2013 -2017, le PAREFSA I sera intégralement géré dans le système national de gestion des finances publiques, notamment avec l'utilisation des circuits de la dépense publique, de la trésorerie et de la comptabilité publique. Les prévisions de décaissements des exercices 2015 et 2016 devront figurer distinctement dans le projet de Loi de Finances. Le rapport général de conformité produit par la Cour des comptes sur les comptes des exercices 2015 et 2016 tiendra lieu de rapport d'audit du programme. Il devra être communiqué à la Banque pour chaque exercice, au moment de sa transmission à l'Assemblée nationale. En outre, la Cour des Comptes procédera à l'audit des flux financiers du Compte spécial ouvert au nom du Trésor Public et destiné à recevoir les ressources du prêt. Ce rapport devra être transmis à la Banque au plus tard 3 mois après le décaissement.

6.6.3. **Acquisitions des biens et services** : Le prêt se fera sous la forme d'un appui budgétaire général ; par conséquent, les acquisitions se feront selon les procédures nationales. Le code des marchés publics actuel adopté en décembre 2013 en remplacement de celui de décembre 2011 a apporté des améliorations dans la transposition des directives de l'UEMOA, dont (i) l'adoption d'un seuil de passation des marchés communautaires, (ii) la

révision des fonctions de régulation et de contrôle des marchés publics et (iii) la redéfinition des infractions et sanctions liées à la passation et à l'exécution des marchés publics. La revue du système national de passation des marchés publics réalisée par la Banque à partir de 2010 et régulièrement actualisée, dont la synthèse est donnée dans les annexes techniques, a conclu que globalement, ce système est conforme aux Règles et procédures de la Banque et que les dossiers type d'appel d'offres nationaux (DTAON) sont aussi pour l'essentiel similaires à ceux de la Banque. Toutefois, des divergences ont été relevées et celles-ci ont fait l'objet d'une lettre d'accord entre la Banque et le Gouvernement nigérien le 4 juillet 2014 définissant les conditions et les modalités d'application des procédures nationales pour la passation des marchés par appel d'offres nationaux, dans le cadre des projets financés par la Banque.

VII. CADRE JURIDIQUE

7.1. Instrument juridique

Le Programme sera financé à travers un Accord de Prêt entre le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République du Niger.

7.2. Conditions liées à l'intervention de la Banque

7.2.1. **Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt** : L'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt est subordonnée à la satisfaction des conditions édictées à la Section 12.01 des Conditions Générales applicables aux Accords de Prêt, Garantie et Don de la Banque.

7.2.2. **Conditions préalables à la présentation du programme au Conseil** : La présentation du Programme au Conseil d'Administration du Fonds est subordonnée à la preuve par la République du Niger de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures préalables arrêtées en accord avec le Fonds telles que précisées dans le tableau 2 au point 5.4.

7.2.3. **Conditions préalables au décaissement** : Outre l'entrée en vigueur de l'Accord de Prêt selon les dispositions de la Section 12.01 des conditions Générales, le décaissement des ressources du Prêt est subordonné à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction du Fonds, de la condition préalable suivante :

- **fournir au Fonds, la preuve de l'ouverture par l'Emprunteur d'un compte du trésor dans les livres de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), destiné à recevoir les ressources du Prêt FAD.**

7.3. Respect des politiques du Groupe de la Banque

Le PAREFSA I est conforme aux politiques et directives du Groupe de la Banque relatives aux opérations d'appui programmatique aux réformes (2012). Aucune dérogation n'est demandée par rapport à ces Directives dans la présente opération.

VIII. GESTION DES RISQUES

Tableau 4 – Risques et mesures d'atténuation

Risques	Importance du risque	Mesures d'atténuation
Risque sécuritaire au niveau régional lié aux conflits armés dans les pays frontaliers.	Elevé	Les Autorités sont décidées à concilier les priorités de développement et celles d'ordre sécuritaire en poursuivant les réformes tout en renforçant la sécurité.
Instabilité macro-économique liée à la forte vulnérabilité économique du pays aux chocs exogènes.	Modéré	Le Gouvernement est résolu à poursuivre la diversification de l'économie et la réalisation des réformes économiques avec le soutien du FMI et des autres partenaires.
Risques fiduciaires liés à des faiblesses du système de gestion des finances publiques et de dispositif de coordination	Modéré	La mise en œuvre efficace du PRGFP et les mesures prévues dans le PAREFSA I contribueront à consolider les acquis et accélérer l'amélioration de l'intégrité du système de gestion des finances publiques. Les PTFs et les autorités sont également engagés à améliorer la coordination.
Faiblesse des capacités humaines pour mener les réformes.	Modéré	Des appuis institutionnels et assistances techniques sont en cours par les partenaires techniques et financiers pour renforcer les capacités de l'administration publique.
Faiblesse du dispositif de coordination des appuis budgétaires	Modéré	Les autorités se sont engagées à renforcer le dispositif institutionnel de coordination et de suivi des appuis budgétaires pour le rendre plus opérationnel.
Pesanteurs socio culturelles pouvant amener des lenteurs et résistances à la prise en compte du genre.	Modéré	L'expression de la forte volonté politique et la disponibilité d'une stratégie de communication favoriseront l'intensification des actions sensibilisation avec une forte implication de la société civile (autorités traditionnelles et religieuses).

IX. RECOMMANDATION

9.1 Sur la base de ce qui précède, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver un prêt FAD ne dépassant pas 20 millions d'unité de comptes en faveur de la République du Niger en vue de financer le Programme d'appui aux réformes financières et à la sécurité alimentaire I (PAREFSA I) et selon les conditions énoncées dans le présent Rapport.

REPUBLIQUE DU NIGER



**PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES FINANCIERES ET A LA
SECURITE ALIMENTAIRE – (PAREFSA)
APPUI BUDGETAIRE 2015 – 2016
LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT**

Septembre 2015

1. Contexte

Pays sahélien enclavé de l’Afrique de l’Ouest, le Niger a une superficie de 1 267 000 km² dont les deux tiers (2/3) sont quasi désertiques.

Le Niger fait face à un environnement hostile, donc, à divers défis et contraintes de développement dont entre autres : (i) les défis sécuritaires, économiques et sociaux, (ii) les aléas climatiques, (iii) le renforcement de la sécurité alimentaire, (iv) la poursuite des efforts consentis dans la prise en compte des questions transversales portant notamment sur le genre et la gestion environnementale.

Le Niger est considéré comme un pays stable malgré un contexte de risque sécuritaire élevé. Depuis avril 2011 le Niger a en place des institutions démocratiques sur la base d’élections jugées libres et transparentes par la communauté internationale. Le Gouvernement d’alliance entre le parti présidentiel et une vingtaine de partis politiques, mis en place à la suite de ces élections a fonctionné relativement bien jusqu’en août 2013 où elle s’est rompue avec le ralliement du Parti du président de l’Assemblée nationale à l’opposition. Toutefois, le Niger a su contenir relativement bien les turbulences politiques de cette période. La grande menace qui pèse sur sa stabilité se situe plutôt au plan sécuritaire, avec des attaques périodiques du groupe terroriste Boko Haram sur son territoire et la multiplication des foyers de tension à ses frontières au Sud-Est, au Nord et au Nord-Ouest. Cette situation d’insécurité, si elle n’est pas circonscrite, pourrait faire peser un risque majeur sur le bon déroulement des prochaines élections présidentielles, prévues au début de l’année 2016.

Ainsi, pour relever ces défis et poser les jalons d’une politique économique de court et moyen terme qui permettra d’impulser une dynamique de développement équilibré, porté par une forte croissance économique inclusive et durable dans un cadre de résilience aux crises alimentaires, le Gouvernement doit consolider les acquis et poursuivre la mise en œuvre de ses orientations inscrites dans le PDES 2012-2015 structuré en cinq (05) axes :

- 1 « Consolidation de la crédibilité et de l’efficacité des Institutions » ;
- 2 « Conditions de durabilité d’un développement équilibré et inclusif » ;
- 3 « Sécurité alimentaire et développement agricole durable » ;
- 4 « Economie compétitive et diversifiée par une croissance accélérée » ;
- 5 « Promotion du développement social ».

Le PDES s’affirme alors comme un instrument de politique économique et sociale à la fois dynamique, ambitieux et volontariste à la dimension des défis auxquels fait face le Niger. Il est également le cadre de référence des interventions des autorités nationales et des partenaires techniques et financiers.

2. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PDES 2012-2016

Après presque quatre (04) ans de mise en œuvre, le bilan du PDES est globalement satisfaisant. En effet, des progrès majeurs ont été enregistrés avec une appropriation croissante des différents acteurs et des réalisations concrètes dans différents domaines notamment ceux de la création de la richesse (La progression du PIB par habitant est de 4,56% sur la période 2011–14, alors qu'elle était inférieure à 1% entre 1990 et 2010), de la gestion des finances publiques (la poursuite des réformes) et de la sécurité alimentaire avec l'Initiative 3N (développement des activités rurales : culture irriguée, élevage et hydraulique pastorale), qui sont les domaines de concentration des réformes prévues par le programme de réformes financières et la sécurité alimentaire.

Dans le domaine de la gestion des finances publiques, les résultats enregistrés sont relatifs à :

- **la modernisation du cadre juridique** : les réformes adoptées par le gouvernement concernent essentiellement (i) l'introduction de l'approche pluriannuelle à travers une programmation budgétaire sur trois ans minimum ; (ii) l'évolution d'un "budget de moyens" vers un "budget de programmes"; (iii) l'introduction de la déconcentration de l'ordonnancement ; (iv) le passage d'un "contrôle systématique" vers un "contrôle sélectif" ; (v) le passage d'une "comptabilité caisse" modifiée vers une "comptabilité en droits constatés"; et (vi) le renforcement des capacités du parlement notamment la mise en place des commissions de l'économie et des finances. En 2014, le principal résultat a porté sur la modernisation du cadre juridique où il est relevé que sur 8 directives communautaires 7 ont été transposées conformément à la grille d'analyse des transpositions de l'UEMOA.
- **la mobilisation des ressources internes** : la sensibilisation des citoyens, la préparation d'un projet sur le civisme fiscal, et la réduction sensible des exonérations ont permis de mobiliser de nombreuses ressources internes. En 2014, il a été réalisé des campagnes de sensibilisation sur les codes des impôts, le civisme fiscal et les procédures d'exonérations. Une étude sur les déterminants des recettes fiscales, pouvant servir de base à une étude sur la prévisibilité des recettes fiscales et non fiscales a été réalisées. Par ailleurs, on retient aussi les actions suivantes : (i) l'intensification des opérations de recensement et d'immatriculation des contribuables, (ii) l'adoption d'une circulaire relative à la mise en application du nouveau Code Général des Impôts, (iii) la réorganisation de la direction des petites et moyennes entreprises et la direction des grandes entreprises,
- **l'amélioration du cycle de préparation du budget de l'Etat**. En 2012, La réalisation majeure a consisté à l'élaboration d'un projet de Décret portant révision du Décret n°2003-243/PRN/ME/F du 30 septembre 2003, déterminant le processus de préparation annuelle du budget national. Il met en exergue

l'importance des débats d'orientation budgétaire (DOB), en particulier au niveau de la représentation du peuple à savoir l'Assemblée Nationale. En 2014, une esquisse de cadre de dépenses à moyen terme global a été réalisée ainsi qu'un guide méthodologique. Des appuis sectoriels pour la préparation des Cadres de Dépenses à Moyens termes (CDMT) au niveau de 6 ministères (Finances, hydraulique, éducation primaire, formation professionnelle, jeunesse et sport, santé) ont été fournis.

- **L'amélioration des modalités d'exécution du budget de l'Etat :** Des avancées sont relevées dans la libération à temps du budget. On retient également les actions suivantes : la réduction des recours aux procédures exceptionnelles de la dépense, la mise en place d'une application pour le suivi de la régularisation des dépenses payées par anticipation, l'interconnexion des ministères pour déconcentrer les engagements.

- **le renforcement de la comptabilité et du reporting financier :** En 2013, on note la réalisation des travaux d'interconnexion pour les centralisations comptables, la mise en place du cadre de gestion comptable des Responsables Administratifs et Financiers (RAF), la finalisation du projet de Loi de Règlement et la confection du compte de gestion pour les années 2011 et 2012. Les travaux concernant le projet de Loi de Règlement pour l'année 2011 ont été achevés en novembre 2013. En 2014, on note l'adoption de deux (2) lois de règlement 2012 et 2013, des actions de communications à travers des publications, l'amélioration du fonctionnement du site web du ministère des finances et l'organisation des rencontres avec la Société Civile, la Chambre de Commerce et les Partenaires Techniques et Financiers. Il faut aussi signaler l'élaboration des rapports trimestriels, la révision du canevas du rapport et la mise en place d'un outil d'analyse budgétaire (BOOST).

- **la fiabilité et l'accessibilité des systèmes d'information :** en 2014, une étude sur la mise en place d'un système d'information de suivi pour les impôts et les contribuables a été lancée ; une interface DGB/DGTCP est conçue ; des applications sur la télé compensation, les lettres d'autorisation de paiement, l'automatisation des décaissements extérieurs et un nouveau schéma directeur ont été mis en place. Par ailleurs des rencontres d'informations périodiques avec les Directions des Ressources Financières et du Matériel (DRFM) sectorielles ont été organisées.

- **L'amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette :** en 2013, on note l'adoption des mesures vigoureuses pour régulariser la situation financière des entreprises publiques, par l'apurement de leurs arriérés de paiement et la création

des conditions devant permettre de prévenir leur ré-accumulation. En 2014, on note les avancées ci-après : l'élaboration des rapports trimestriels sur la soutenabilité de la dette, l'assistance technique dans la conception et l'utilisation d'un logiciel d'analyse des investissements et de la soutenabilité de la dette dénommé MAPIO et l'élaboration du plan de gestion de la trésorerie dans les ministères. En outre, on peut mentionner les actions suivantes : (i) la prise en compte au moins partielle des plans d'engagement des dépenses et de passation des Marchés Publics des ministères, dans l'élaboration du plan de trésorerie annuel de l'Etat, en début d'année ; (ii) l'amélioration de la présentation des composantes du Plan de Trésorerie concernant les dépenses et (iii) la mise en place d'une application informatique de télé compensation avec les banques, sous l'égide de la BCEAO.

- **L'amélioration de la transparence du système de passation et de gestion de marchés publics.** La principale réalisation est l'adoption du nouveau décret portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ; l'adoption du décret portant modalités particulières de passation des marchés de travaux, d'équipements, de fournitures et de services concernant les besoins de Défense et de Sécurité nationales et la réalisation des audits indépendants des marchés publics passés en 2011 et 2012. En 2014, on note une nouvelle réorganisation de la Direction Générale des Marchés Publics ; l'élaboration de nouveaux textes qui responsabilisent les membres des commissions et une application du système de Gestion des Marchés Publics (SGMP). On note aussi, l'effectivité de la déconcentration du contrôle financier au niveau des chefs-lieux de régions et la systématisation de l'établissement des plans annuels de passation des Marchés Publics et leur transmission aux services de DGCMP/EF.

- **Le renforcement du contrôle et de la transparence des finances publiques.** En 2013, la Cour des Comptes a vu ses effectifs renforcés par la nomination de 13 nouveaux Conseillers ; la 4ème Chambre de cette Cour, chargée de la discipline budgétaire et financière, du contrôle de la déclaration des biens et des comptes annuels des partis politiques, a été installée et a démarré ses activités ; le rapport 2012 a été élaboré et diffusé ; la mise en ligne des documents de base de Finances Publiques (Loi de Finances, note d'orientation budgétaire, note d'exécution du budget, etc.) sur les sites internet de l'INS et du Ministère du Plan. L'année 2014 est marquée par l'élaboration d'une série de lois en matière de finances publiques ; le renforcement et la réorganisation de l'Inspection des Finances ; le renforcement de capacité de l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale et l'élaboration de rapports périodiques et annuels par cette dernière ; la réorganisation de la Direction Générale du Contrôle Financier et la création des postes de contrôleurs financiers régionaux.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, les avancées enregistrées sont décrites ci-après :

Les orientations générales en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole durable sont celles de l'Initiative 3N, « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Elles se focalisent sur la création de conditions permettant de faire face à tout risque d'insécurité alimentaire et nutritionnelle (notamment dans un contexte de forte croissance démographique) et assurant au secteur agricole le rôle de vecteur de la transformation sociale et de la croissance économique. L'objectif est donc de renforcer les capacités nationales de production alimentaire, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles.

Les objectifs fixés à l'horizon 2015 dans le domaine de la sécurité alimentaire sont d'augmenter de 45% les productions céréalières par rapport à la situation de référence de 2010 avec une moyenne sur les 5 années précédentes (4 120 000 tonnes).

En outre il est prévu d'accroître à l'horizon 2015, la production de viande de 40% par rapport à la production de 2011 (311 100 tonnes) et la production de lait de 45% pendant la même période (la production de lait en 2011 est estimée à 967 800 tonnes).

Pour atteindre ces résultats, l'axe 3 du PDES a été structuré autour de 5 effets principaux, onze (11) programmes qui sont déclinés en 25 produits, qui ont tous démarré. L'ensemble des résultats obtenus s'est fait à travers la mise en œuvre de plus de 118 projets, et programmes financés par les partenaires ainsi que des actions majeures financées sur fonds propres.

La mise en œuvre des produits montre une évolution progressive de 2012 à 2014 ; elle varie de 80% en 2012 à 85 % en 2014. Cependant, certaines disparités sont relevées dans l'exécution des programmes.

En effet, au niveau du premier programme relatif à l'accroissement des productions sous irrigation, des efforts importants ont été déployés dans la mise en valeur des terres en aménagement hydro agricole et la petite irrigation.

Dans le domaine des cultures pluviales, les produits concernent l'accès des producteurs aux facteurs de production et aux technologies. Tous ces produits ont bien démarré avec la mise à disposition aux producteurs des engrais, de semences de qualité, des fongicides, des tracteurs et des unités de cultures attelées etc.

Concernant les productions animales, les résultats atteints sont relatifs à la couverture sanitaire du cheptel, la réalisation des forages et puits pastoraux, la mise en place des services vétérinaires de proximité.

Le programme relatif à la gestion de l'environnement se met en œuvre à travers trois produits essentiels à savoir la valorisation des produits forestiers, halieutiques, fauniques et apicoles, la préservation durable des ressources naturelles exploitées et la mise en place des conditions d'appui au développement des productions forestières, halieutiques et apicoles. Tous les produits ont enregistrés des résultats mais le premier produit est le plus riche en réalisations.

Les effets directs des investissements sont recherchés dans la production agricole. Pour cela, l'analyse de l'évolution de la production irriguée montre que cette production connaît une nette progression avec 169 166 EC en 2011(33%), 304 295 EC en 2012

(60,85%), 355 318 EC en 2013 (71,06%) et 442 330,69 EC (88,46%) EC en 2014 par rapport à la cible.

Concernant le développement du secteur de l'élevage, les résultats atteints sont relatifs à l'alimentation, la santé et l'abreuvement du cheptel, la réalisation et la réhabilitation des couloirs de passage, la mise en œuvre de mécanismes de prévention et de gestion des conflits, la création de fermes modernes, l'amélioration génétique et la promotion de l'élevage à cycle court.

Les réalisations majeures de 2012 à 2014² dans le cadre de la sécurisation des productions ont porté sur :

- la réhabilitation de 56 forages pastoraux ;
- la réalisation de 449 puits pastoraux dont 83 en 2014 ;
- l'installation de 13 services vétérinaires privés de proximité ;
- la mise en place d'environ 64 320 tonnes d'aliment bétail ;
- l'insémination de 1241 vaches dont 577 en 2014 ;
- l'installation de 315 fermes modernes et 4 972 unités de petit élevage ;
- la délimitation de 1 025 km linéaires de couloir de passage en 2013 contre 520 en 2014 ;
- la réalisation de 53 centres d'approvisionnement communaux.

Ainsi, des progrès forts intéressants sont enregistrés dans le domaine de la lutte contre les principales maladies du cheptel notamment le taux de couverture vaccinale des bovins et des petits ruminants où la cible est pratiquement atteinte. Ainsi, le taux de couverture vaccinale des bovins contre la PPCB est passé de % en 2012 à 76% en 2013 et 57% en 2014, celui des petits ruminants est passé de 61% en 2012 à 76% en 2013 et 57% en 2014, celui des camelins de 36% en 2012 à 25% en 2013 et 35% en 2014. Les cibles sont de 80% pour les bovins, 80% pour les petits ruminants et 50% pour les camelins.

La progression la plus importante est enregistrée au niveau de la promotion des cultures fourragères avec un taux de réalisation de 156% suivi de l'opération Kits ménage (petit élevage et/ou embouche) 92%. Toutefois, des efforts importants doivent être faits dans les domaines des infrastructures hydrauliques (17%), les parcs de vaccination (7%), l'installation des mini laiteries (8%) et la mise en place des centres d'approvisionnement communaux (21%).

En ce qui concerne, l'intensification des productions, il a été enregistré un accroissement du cheptel de 4,18% entre 2012 et 2013, La production de viandes a enregistré une augmentation de 4% et celle du lait de 5% pour la même période. En 2014, on note une augmentation de 7,6% pour la viande et 9,32% pour le lait. Quant à la contribution du sous-secteur en PIB, elle est de 10,44% en 2011, 9,63% en 2012 et 9,5% en 2013.

²Les données de 2014 sont provisoires

S'agissant du programme de développement des productions forestières, halieutiques, les réalisations de chaque produit pour la période allant de 2012 à Octobre 2014 se présentent comme suit :

- ✓ Valorisation des produits forestiers, halieutiques, fauniques et apicoles

On a noté que la production de miel est passée de 8 375 litres en 2012 à 12000 litres pour 2013 soit un total de 20 375 litres de miel

La production estimée de poissons est passée de 41000 tonnes en 2012 à 45000 tonnes en 2013 soit un total de 86 000 tonnes.

Dans l'optique de préserver et de valoriser les produits fauniques, un dénombrement de girafes et 1 forum national sur la gestion des hippopotames ont été réalisés. En outre, 143 mares ont été empoissonnées en vue d'augmenter la production en poisson et les revenus des producteurs.

- ✓ Préservation des ressources naturelles et appui conseil à la production

Des bandes pare feu (64 917 km) sont réalisées pour préserver durablement la qualité des ressources naturelles de bandes pare feu sont réalisées de 2012 à 2014 pour une cible de 166 000 km.

- ✓ On retient aussi les actions suivantes : (i) la formulation d'une stratégie de conservation de la biodiversité, (ii) la formation et l'équipement de 170 brigadiers anti feu ; (iii) la formation de 319 producteurs ; (iv) la réhabilitation d'une (1) chambre froide au centre national des semences forestières en vue de préserver les espèces forestières en voie de disparition et (v) l'élaboration d'une stratégie de suivi écologique.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, il ressort des différentes sources de données que pour assurer la mise en œuvre du programme d'investissement de l'I3N, des efforts importants de mobilisation de ressources internes et externes ont été menés à travers la formulation, la négociation et la coordination de la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes.

En effet, les ressources mobilisées pour la période en faveur de la sécurité alimentaire sont estimées à plus de 1 496 milliards dépassant ainsi les prévisions de 1 000 milliards de 2012 à 2015. Ces 1 496 milliards regroupent un total de 118 opérations, projets et programmes financés par l'Etat et les partenaires sur la même période. Cependant, il a été remarqué un sur-financement des programmes relatifs à la résilience au détriment des autres programmes : ils bénéficient de 45% des ressources mobilisées alors qu'ils ne pèsent que 12% dans le PI-3N.

Le financement au titre de l'axe 3 (Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes) est le plus élevé. Il est suivi de l'axe 1 (Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques).

Dans le détail de l'analyse du financement des Programmes d'Investissement Prioritaires (PIP), on remarque des très faibles financements des PIP 5 (Promotion des filières avicoles et piscicoles : 6%) et du PIP7 (Valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux : 17%). Un sous financement est aussi observé concernant le PIP3 (Sécurisation des systèmes de productions animales : 47%). Le PIP1 (Amélioration de la

Productivité et des revenus agricoles par la maîtrise de l'eau) est financé à hauteur de 94%. Les autres PIP sont sur financés.

Vu sous l'angle des sous-secteurs, les montants globaux de financement (depuis 2011) affichent près de 400 milliards pour le sous-secteur Agriculture suivi de 171 milliards pour le Commerce et de 147 pour le sous-secteur Environnement. Le volet Santé-Nutrition 132 milliards et le volet Elevage affiche 75milliards.

3. PERSPECTIVES

En termes de perspective, l'adoption d'un agenda commun 2015 qui donne une place de choix pour la mise en œuvre des différentes réformes sectorielles est la recommandation majeure de la revue de la mise en œuvre du PDES. Cet agenda mettra en particulier l'accent sur les défis suivants :

1. la mise en œuvre effective des réformes des finances publiques et du système de programmation des investissements publics ;
2. l'alignement de l'aide au développement aux priorités du plan d'accélération par une prise en compte de la gestion structurelle de l'insécurité alimentaire afin d'assurer la mise en place effective des Maisons du Paysan ; la maîtrise de l'eau ; l'intensification et la sécurisation des productions animales et le développement des infrastructures commerciales pour la commercialisation des produits agro-sylvo pastoraux ;
3. la mise en œuvre des réformes sociales et la mobilisation des ressources pour favoriser le dividende démographique et l'autonomisation des femmes ;
4. La poursuite des efforts dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement.

Les pouvoirs publics ont fait la preuve de leur volonté d'encourager une croissance soutenue, durable et inclusive en publiant une série de documents énonçant les politiques publiques à l'étude, tels que le PDES et la Stratégie de développement durable et croissance inclusive. Cet effort repose sur la prise de conscience de la nécessité, pour le pays, de parvenir à de meilleures performances pour offrir à ses citoyens des résultats à la hauteur de leurs attentes. Le gouvernement a porté son regard sur le moyen et long terme, au-delà des cycles électoraux immédiats, pour énoncer sa vision du Niger en 2035 et explorer des scénarios propres à l'obtention de meilleurs résultats et les stratégies de mise en œuvre correspondantes.

Les réformes envisagées par le Gouvernement dans le cadre du PAREFSA, s'inscrivent dans cette dynamique et s'articulent autour de deux composantes de gestion des finances publiques et de renforcement à la sécurité alimentaire.

A. Renforcement de la gestion des finances publiques

A.1 : Les réformes à mettre en œuvre en matière de la gestion des finances publiques.

En dépit des efforts du Gouvernement, la mobilisation des ressources internes reste toujours faible au regard des besoins de financement du Programme de développement économique et social (PDES) avec un taux de pression fiscale oscillant autour de 15% du PIB en 2014 contre une norme communautaire de 19%.

Aussi est-il que la mise en place des outils nécessaires à l'opérationnalisation du nouveau cadre harmonisé de la gestion des finances publiques n'a pas connu d'avancée alors que l'ensemble des directives de l'UEMOA y afférentes ont été transposées dans les dispositions nationales entre 2012 et 2013.

Le PAREFSA-1 permettra au Gouvernement de finaliser le processus amorcé de la mise en œuvre de son programme de réformes en matière de gestion des finances publiques (PRGFP) et d'atteindre un taux de réalisation du PRGFP 3 de plus de 70% à fin 2015, de consolider les acquis et d'accroître les résultats du PACIRSA.

A cet égard, les réformes clés à mettre en œuvre portent sur : (i) l'adoption des textes d'application des directives de l'UEMOA portant cadre de gestion des finances publiques; (ii) l'intensification et l'amélioration de l'exercice d'élaboration des CDMT en vue de la mise en place effective des budgets-programmes, notamment, aux ministères chargé de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique pastorale; (iii) la rationalisation et l'amélioration du processus de passation des marchés publics par la mise en place effective du SIGMAP; (iv) l'érection de de la Direction de l'inspection des finances du ministère des finances en corps de contrôle indépendant et dont les rapports seront régulièrement publiés ; (v) le renforcement de la décentralisation de la gestion budgétaire par l'élaboration du nouveau cadre budgétaire et comptable des CT ainsi que la nomination des comptables agréés par la DGTCP au niveau des CT ; (vi) la réalisation d'expériences pilotes de budgétisation sensible au genre dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique pastorale ; (vii) la mise en place de l'observatoire national du genre pour veiller au respect des quotas attribués aux femmes le 27 octobre 2014 et à la mise en œuvre de la Politique Nationale du Genre ainsi que l'élaboration de sa stratégie de communication ; (viii) l'adoption d'un cadre unique de référence opérationnel pour les investissements dans le secteur de l'environnement et du développement durable.

A.2 Les principaux résultats attendus de la composante-A du Programme

La mise en œuvre des réformes contribueront à : (i) l'amélioration de l'indicateur PEFA PI.12 « perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques» qui passera d'une note « B » en 2012 à une note « A » en 2016 ; (ii) une amélioration du taux d'exécution budgétaire qui devrait atteindre au moins 85% en

2016 contre une moyenne de 72% sur la période 2011-2014 ; (iii) l'augmentation de la part des ressources destinées aux femmes dans les budgets des ministères en charge de l'élevage, de l'agriculture et de l'hydraulique pastorale d'au moins de 15% en 2016 ; (iv) l'optimisation du cadre d'investissement et de financement de la gestion environnementale et du développement durable.

Ainsi, le Gouvernement veille à l'effectivité de toutes les réformes de la Composante-A afin d'améliorer significativement l'accroissement des recettes publiques et de leur utilisation efficace.

B : Le renforcement à la résilience aux crises alimentaires

B.1. Les réformes à mettre en œuvre en matière de sécurité alimentaire

Cette composante du PAREFSA-1 va contribuer à la création de conditions favorables à la mise en œuvre efficace de l'initiative 3N et à l'amélioration de la gouvernance du secteur rural ainsi qu'à la promotion d'un climat des affaires favorable au développement des filières agropastorales. En effet, le Gouvernement mettra un accent particulier sur les réformes nécessaires à la bonne gouvernance dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique pastorale en accompagnant la mise en œuvre de la Stratégie de la Petite Irrigation au Niger (SPIN), la Stratégie de Développement Durable de l'Elevage (SDDE) et de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP).

Le Gouvernement a engagé particulièrement dans le sous-secteur élevage plusieurs réformes en termes de politiques et d'orientations stratégiques à travers des plans et programmes. La réforme la plus récente est celle de l'année 2000 apportée à travers la stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), avec comme déclinaison sectorielle, la Stratégie de Développement Rural (SDR). Il a découlé de ces stratégies, le document cadre de relance du secteur élevage et la politique de développement de l'élevage. Une des réformes importantes est l'Ordonnance 2010-029 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme qui reconnaît le plein exercice des élevages transhumants, incluant l'aménagement pastoral comme un tout composé de points d'eau, de parcours, d'axes de transhumance, d'aires ou enclaves pastorales.

Dans le cadre du PACIRSA, le gouvernement par décret N° 2013-258/PRN/MEL du 12 juillet 2013, a adopté la stratégie de développement durable de l'élevage (SDDE). Par ailleurs, le décret déterminant les modalités de fonctionnement des commissions paritaires chargées de la conciliation dans le règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs et le décret déterminant les modalités pratiques de l'inventaire national des espaces pastoraux et des ressources pastorales ont été adoptés par le gouvernement.

Ainsi, pour faire face aux effets néfastes dus aux changements climatiques et dans le souci de préserver le capital bétail, principale source de revenu pour les éleveurs, le PAREFSA soutiendra : (i) l'évaluation du plan d'action 2013-2015 de la SDDE et

l'élaboration du plan d'action 2016-2018 ; (ii) l'adoption par le gouvernement du décret portant création et classement d'une réserve stratégique de pâturage dans la région de Tillabéry et fixant les modalités de son utilisation ; (iii) l'adoption du décret visant la fixation des conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille pour bétail sur toute l'étendue du territoire national.

Il permettra ainsi de consolider les fondements d'un développement durable, équilibré et inclusif en soutenant notamment, le renforcement des actions entamées par le Niger pour d'une part réduire les inégalités en matière de genre grâce à une Politique Nationale Genre (PNG) et un Observatoire National genre (ONG) opérationnels et d'autre part, promouvoir une gestion environnementale efficace.

Dans le domaine de la stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP), le Gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP) qui a pour objectif principal de guider les règles et usages des futurs aménagements en hydraulique pastorale afin d'espérer une durabilité effective des investissements modernes (puits à grands diamètres, forages, mares aménagées, axes de transhumances délimités) consentis et le maintien d'une paix sociale toujours plus précieuse. Le gouvernement a également élaboré un plan d'action et un guide de sa mise en œuvre.

En effet, le PAREFSA appuiera l'opérationnalisation de la SNHP par: (i) la mise en place du dispositif institutionnel de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale avec la mise en place du Comité National de pilotage, les Comités régionaux de pilotage et les Commissions communales chargée du développement rural ; (ii) l'adoption des normes des ouvrages d'hydraulique pastorales par l'Etat et (iii) la vulgarisation de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale (SNHP).

Des toutes ces réformes découleront les résultats suivants : (i) un pilotage cohérent de la SNHP aux niveaux national, régional et communal et (ii) un meilleur maillage des points d'eau pastoraux. Il est attendu en 2015, sur financement conjoint Etat-PTFs, la réalisation de 430 puits cimentés pastoraux et de 43 stations de pompage pastorale ainsi que la réhabilitation de 326 puits cimentés pastoraux et de 22 stations de pompage pastorale.

En matière de stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDE), le Gouvernement a élaboré une SDDE. Toutefois, il retient dans ses objectifs inscrits dans le PAREFSA en matière d'élevage : (i) l'évaluation du plan d'action 2013-2015 de la SDDE et élaboration du plan d'action 2016-2018, (ii) l'adoption du décret portant sur la création et le classement d'une réserve stratégique de pâturage dans la région de Tillabéri et fixant les modalités de son utilisation, (iii) l'adoption du décret visant la fixation des conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille pour bétail sur toute l'étendue du territoire national.

S'agissant de la gouvernance du Secteur de l'Agriculture, le Gouvernement a pris comme option stratégique de promouvoir le développement de la culture irriguée notamment la petite irrigation. C'est ainsi, qu'une stratégie de développement de la petite irrigation a été adoptée avec le soutien de la Banque, le plan d'action y afférent est en cours d'approbation. Pour garantir une opérationnalisation performante de la SPIN, une étude d'évaluation du potentiel irrigué du Niger a été réalisée et devra faire l'objet d'une validation technique.

Dans ce secteur, le PAREFSA permettra : (i) la finalisation et l'adoption de la loi d'orientation agricole ; (ii) la validation technique du plan d'action de la stratégie de petite irrigation au Niger (plan d'action SPIN) et (iii) la validation technique du rapport sur l'évaluation du potentiel irrigué au Niger.

A travers ces réformes, les résultats attendus concernent, la disponibilité d'un cadre d'orientation de politique global du secteur agricole et l'opérationnalisation de la SPIN.

En ce qui concerne la gouvernance dans le secteur de l'environnement et du développement durable, les réformes soutenues par le programme dans les sous-secteurs de l'élevage durable, l'hydraulique pastorale, l'agriculture irriguée et celle portant sur l'adoption d'un cadre d'investissement et de gestion de l'environnement auront des effets positifs majeurs sur les milieux naturels, sur la biodiversité, sur l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et contribueront aux efforts du Gouvernement pour atténuer les effets du phénomène des changements climatiques.

Ainsi, les réformes dans ce domaine portent sur : (i) l'élaboration et l'adoption du cadre référentiel d'investissement dans le secteur de l'environnement du développement durable par la finalisation de l'élaboration du cadre de référence et son adoption par le gouvernement en 2015 et l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds pour l'opérationnalisation du cadre en 2016, (ii) l'actualisation et la vulgarisation des textes juridiques en matière d'évaluation environnementale et sociale 2015 et (iii) l'adoption par le gouvernement du décret portant sur la gestion des forêts urbaines et périurbaines en 2015 ; (iv) l'actualisation de la Politique Nationale du Genre et la mise en place d'un système de suivi/évaluation ; (v) la mise en place progressive de la budgétisation sensible à la réduction des inégalités en matière de genre au niveau de 3 ministères pilotes (Agriculture, élevage, et Hydraulique) ; (vi) l'élaboration d'une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la PNG et rendre visibles ses résultats.

Au regard des besoins réels nécessaires à assurer la résilience dans le domaine de l'élevage en général et de l'hydraulique pastorale en particulier, il est indispensable qu'un projet d'appui à la mise en œuvre de la stratégie d'hydraulique pastorale et de la stratégie de développement durable de l'élevage soit préparé et mis en œuvre pour soutenir les réformes qui seront réalisées dans le cadre de cette opération d'appui budgétaire.

Les réformes soutenues par le programme dans les sous-secteurs de l'élevage durable, l'hydraulique pastorale, l'agriculture irriguée et celle portant sur l'adoption d'un cadre d'investissement et de gestion de l'environnement auront des effets positifs majeurs sur les milieux naturels, sur la biodiversité, sur l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et contribueront aux efforts pour atténuer les effets du phénomène des changements climatiques.

Dans le domaine du renforcement de la prise en compte du genre, le Gouvernement a adopté le vendredi 27 octobre 2014 une loi qui rehausse le quota des femmes aux postes électifs de 10% en 2000 à 15% en 2014. Ce quota qui était retenu à 25% pour les postes de nomination aux hautes fonctions de l'Etat (gouvernement et administration) n'est toujours pas appliqué. En effet, au niveau parlementaire, on enregistre 13,5% de femmes en 2014 alors que ce taux était à 1,2% en 1999 (avant l'adoption de la loi sur le quota en 2000). S'agissant des femmes membres du Gouvernement, leur proportion est passée de 8% en 1999 à 25% en 2014. Toutefois, la participation des femmes aux instances de prise de décision reste encore très faible dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique.

Le Ministère en charge du genre sera appuyé pour une accélération de la mise en place et l'opérationnalisation de l'Observatoire National du Genre qui veillera au respect de ces quotas attribués aux femmes dans tous les secteurs au niveau national. Ainsi, l'impact du programme sur la problématique hommes-femmes sera suivi à travers : (i) la mise en place progressive de la budgétisation sensible à la réduction des inégalités en matière de genre au niveau de 3 ministères pilotes (Agriculture, élevage, et Hydraulique); (ii) l'amélioration de la production et de la productivité des filières agropastorales, principalement au bénéfice des populations rurales qui représentent 83% de la population nationale dont 54% de femmes (BM, 2012) et plus exposées à la précarité ; (iii) il induira ainsi la création d'opportunités nouvelles d'emplois et le contrôle des terres irriguées par les femmes dans le secteur agropastoral contribuant ainsi ; (iv) à la réduction de la pauvreté et de l'exode rural des jeunes.

B.2 Les principaux résultats globaux attendus de la composante-B du PAREFSA

La mise en place diligente des réformes ainsi que l'exécution efficace du budget, à travers notamment, la célérité des libérations de crédits, permettront de contribuer à: (i) l'augmentation de la production d'au moins 400.000 tonnes d'équivalent céréalier (toutes cultures confondues) en saison irriguée 2015 et 2016 ; (ii) l'augmentation de la production brute de cultures céréalières de 25% en fin 2016 dans les zones affectées ; (iii) la sécurisation de l'espace pastorale; (iv) l'amélioration des performances des services de l'élevage avec une meilleure couverture vaccinale du cheptel et une amélioration des paramètres zootechniques et de productions animales (lait, viande); (v) une plus grande disponibilité de ressources fourragères pour l'élevage dans un contexte réglementaire apaisé et consensuel ; (vi) l'amélioration de la disponibilité de l'eau pour les animaux dans un cadre réglementaire partagé ; (vii) l'amélioration des études d'impact environnemental et social avec l'utilisation d'outils actualisés et adaptés ; (viii) l'existence d'un cadre unique de référence pour les investissements dans le secteur de l'environnement et du développement durable ; (ix) une meilleure gestion des forêts urbaines et périurbaines et (x) la réduction des facteurs de fragilité en zone rurale en diminuant les tensions entre éleveurs et agriculteurs ainsi que les conflits fonciers.

En définitive, le PAREFSA bénéficiera à l'ensemble de la population nigérienne. Plus de 70% de la population active a comme activité principale l'agriculture, l'élevage, la forêt et/ou la pêche. Ainsi les bénéficiaires directs du programme sont : i) les éleveurs et agro-éleveurs pour les réformes dans les domaines de l'élevage et de l'hydraulique pastorale ; ii) les agriculteurs des systèmes irrigués pour les réformes liées à l'opérationnalisation de la SPIN et iii) les femmes et les jeunes ruraux pour les réformes relatives à l'intégration du genre dans les politiques et stratégies du secteur rural. Les réformes liées à l'environnement et au développement durable bénéficieront à l'ensemble de la population nigérienne en termes de confort du cadre de vie et de sauvegarde des ressources naturelles.

4. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le Ministère de l'Economie et des Finances aura la responsabilité de l'exécution du programme. A cet effet, il veillera à ce que les Ministères sectoriels et les structures concernées puissent jouer pleinement et efficacement leur rôle respectif dans la mise en œuvre des réformes et mesures qui relèvent de leur domaine de compétence. La structure technique d'exécution sera la Direction Générale de l'Economie du Ministère de l'Economie et des Finances.

Ministre de l'Economie et des Finances

SAIDOU SIDIBE

B.2 Les principaux résultats globaux attendus de la composante-B du PAREFSA

La mise en place diligente des réformes ainsi que l'exécution efficace du budget, à travers notamment, la célérité des libérations de crédits, permettront de contribuer à: (i) l'augmentation de la production d'au moins 400.000 tonnes d'équivalent céréalier (toutes cultures confondues) en saison irriguée 2015 et 2016 ; (ii) l'augmentation de la production brute de cultures céréalières de 25% en fin 2016 dans les zones affectées ; (iii) la sécurisation de l'espace pastorale; (iv) l'amélioration des performances des services de l'élevage avec une meilleure couverture vaccinale du cheptel et une amélioration des paramètres zootechniques et de productions animales (lait, viande); (v) une plus grande disponibilité de ressources fourragères pour l'élevage dans un contexte réglementaire apaisé et consensuel ; (vi) l'amélioration de la disponibilité de l'eau pour les animaux dans un cadre réglementaire partagé ; (vii) l'amélioration des études d'impact environnemental et social avec l'utilisation d'outils actualisés et adaptés ; (viii) l'existence d'un cadre unique de référence pour les investissements dans le secteur de l'environnement et du développement durable ; (ix) une meilleure gestion des forêts urbaines et périurbaines et (x) la réduction des facteurs de fragilité en zone rurale en diminuant les tensions entre éleveurs et agriculteurs ainsi que les conflits domaniaux.

En définitive, le PAREFSA bénéficiera à l'ensemble de la population nigérienne. Plus de 70% de la population active a comme activité principale l'agriculture, l'élevage, la forêt et/ou la pêche. Ainsi les bénéficiaires directs du programme sont : i) les éleveurs et agro-éleveurs pour les réformes dans les domaines de l'élevage et de l'hydraulique pastorale ; ii) les agriculteurs des systèmes irrigués pour les réformes liées à l'opérationnalisation de la SPIN et iii) les femmes et les jeunes ruraux pour les réformes relatives à l'intégration du genre dans les politiques et stratégies du secteur rural. Les réformes liées à l'environnement et au développement durable bénéficieront à l'ensemble de la population nigérienne en termes de confort du cadre de vie et de sauvegarde des ressources naturelles.

4. Cadre institutionnel de mise en œuvre

Le Ministère de l'Economie et des Finances aura la responsabilité de l'exécution du programme. A cet effet, il veillera à ce que les Ministères sectoriels et les structures concernées puissent jouer pleinement et efficacement leur rôle respectif dans la mise en œuvre des réformes et mesures qui relèvent de leur domaine de compétence. La structure technique d'exécution sera la Direction Générale de l'Economie du Ministère de l'Economie et des Finances.

Ministre de l'Economie et des Finances



14

ANNEXE II

NIGER - PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES FINANCIERES ET A LA SECURITE A ALIMENTAIRE – 1^{ère} PHASE (PAREFSA I)

MATRICE DES MESURES

Objectifs	Mesures indicatives 2015	Mesures indicatives 2016	Indicateurs d'extrants	Indicateurs d'effets	IRSD
A. RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX CRISES ALIMENTAIRES					
A.1 Amélioration de la mobilisation des ressources internes					
Améliorer la mobilisation des ressources internes		La finalisation du processus de mise en place du Système Intégré d'Information sur les Impôts et les Contribuables (SISIC)	Le SISIC est opérationnel en 2016	Le taux de pression fiscale atteint 16% en 2015 et 17,2% en 2016	Ministère des Finances DGI DGD
		L'adoption du code général des douanes	Le code général des douanes est adopté en		
	L'adoption du manuel actualisé des procédures de la Direction générale des douanes		La DGD dispose d'un manuel des procédures révisée Révision adopté en conseil des ministres en 2015		
		La mise en place du dispositif de tracking douanier	Le dispositif de tracking douanier est mis en place en 2016		
A.2 Amélioration de la transparence et l'efficacité de la gestion des finances publiques					
Amélioration de la transparence et de la gestion axée sur les résultats de développement et d'équité en matière de genre		L'adoption des textes d'application des directives de l'UEMOA portant cadre de gestion des finances publiques	<p>Les textes d'application suivants sont adoptés en 2016.</p> <p><i>Règlement général de la comptabilité publique (RGCP) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Décret, relatif aux modalités d'exécution des dépenses de l'Etat; • Décret réglant les régies de recettes et des dépenses de l'Etat • Instructions relatives aux modalités d'exécution des dépenses de l'Etat; • Arrêté portant organisation des régies de recettes et d'avance des missions diplomatiques et consulaires • Décret portant application du système de la gestion au 	Les ministères en charge des finances, du plan, de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique pastorale disposent de budgets programmes conformes aux directives de l'UEMOA	Ministères des Finances DGRF DGB DGTCB
				L'indicateur PEFA PL.12 « perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses	

Objectifs	Mesures indicatives 2015	Mesures indicatives 2016	Indicateurs d'extrants	Indicateurs d'effets	IRSD
			<p>budget de l'Etat</p> <p><u>Nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté fixant les modalités d'application du décret sur la NBE, • Tableaux de classifications budgétaires • Instruction relative à la NBE <p><u>Plan comptable de l'Etat (PCE)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté fixant les détails du PCE Examen et validation du PCE détaillé; • Instruction sur la comptabilité des comptables non centralisateurs • Instruction sur la comptabilité (des régisseurs des recettes et des dépenses • Instruction sur la comptabilité des comptables centralisateurs • Instructions sur la comptabilité des comptables supérieurs <p><u>Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Instruction sur les modalités d'élaboration du TOFE, comportant les clés de passage entre la NBE et le PCE d'un côté et le TOFE de l'autre <p><u>Cadre de la gestion comptable des RAF</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Instruction relative à la comptabilité des recettes des administrations financières (RAF) <p><u>Code de transparence dans la gestion des finances publiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tableaux de bord de suivi de la mise en œuvre des dispositions du code de transparence, comportant l'indication des structures responsables <p><u>Régime financier des collectivités territoriales (CF)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre budgétaire et comptable des CT • Modifications du code général des CT, pour le conformer aux dispositions de la directive <p><u>Comptabilité des matières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté MF fixant les normes garantissant l'intégrité et la sécurité des matières • Décret fixant le régime juridique applicable aux structures et aux acteurs de la tenue de la comptabilité des matières 	<p>publics » PI-12 est noté A en 2016</p>	<p>DGCM/EF</p>

Objectifs	Mesures indicatives 2015	Mesures indicatives 2016	Indicateurs d'extrants	Indicateurs d'effets	IRSD
			<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté MF fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la commission des réformes des matériels de l'Etat • Arrêté MF définissant les modalités de rapprochement entre les données de la comptabilité générale et les données de la comptabilité des matières • Manuel de procédures de tenue de la comptabilité des matières 	Statistiques exhaustives disponibles sur les Marchés publics	DGIF
	---		---		
	la mise en place effective du SIGMAP		Finalisé en 2015 et opérationnel en 2016		
	Réalisation de l'audit 2013 des marchés publics	Réalisation de l'audit 2014 des marchés publics	Les rapports audits 2013 et 2014 des marchés publics sont disponibles		
	l'adoption des projets de textes portant sur l'autonomie et l'indépendance de la Direction générale de l'inspection des finances		Projet de texte adopté en 2015.	Rapport 2015 d'inspection disponible et publié sur le site du MF	
	La mise en place de l'Observatoire National pour la promotion du Genre pour veiller au respect des quotas attribués aux femmes le 27 octobre 2014	Adoption du décret de mise en place de l'observatoire	<p>Observatoire Opérationnel: Respect des quotas attribués aux femmes</p> <p>Quota de femmes à l'assemblée passe de 10% à 15% en 2016</p> <p>dans les CDMT 2017, préparés en 2016, des ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique pastorale, est effective en 2016. Respectent le quota de 25% pour les femmes.</p>		
		Elaboration d'une stratégie de communication pour soutenir la mise en œuvre de la PNG et rendre visibles ses résultats.	La stratégie de communication de la PNG validée en 2016		

Objectifs	Mesures indicatives 2015	Mesures indicatives 2016	Indicateurs d'extrants	Indicateurs d'effets	IRSD
	Le cadre r référentiel d'investissement est finalisé et adopté par le gouvernement en 2015.	Une table ronde des bailleurs de fonds pour l'opérationnalisation du cadre est organisée en 2016	cadre référentiel d'investissement est mis en place dans le secteur de l'environnement du développement durable.		
B. RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX CRISES ALIMENTAIRES					
B.I. Renforcement de la gouvernance du sous-secteur de l'élevage					
Opérationnaliser la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL)	Adoption des textes portant création et classement d'une réserve stratégique de pâturage dans la région de Tillabéry et fixant les modalités de son utilisation.		La réserve stratégique de pâturage est mise en place dans la région de Tillabéry en 2015.	Le disponible fourrager de la région de Tillabéry augmente d'au moins 50%	Ministère de l'élevage
		Adoption par le gouvernement des textes déterminant les conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille sur toute l'étendue du territoire national sont adoptés.	Les textes déterminant les conditions de ramassage, de stockage et de commercialisation de la paille sur toute l'étendue du territoire national sont adoptés	Réduction des conflits liés à la gestion de la paille d'au moins 30%.	
	Elaboration et adoption par le ministère en charge de l'élevage du plan d'action 2016-2018 de la SDDEL.	Evaluation par le ministère chargé de l'élevage du plan d'action 2013-2015.	Le plan d'action 2016-2018 est élaboré et adopté en 2015 Le plan d'action 2013-2015 est évalué en 2016	La Restauration de 1 200 ha de parcours dégradés en 2016. Le Balisage de 120 Km de couloir de transhumance en 2016. L'aménagement de quatre enclaves pastorales en 2016. La production de viande augmente de 10% en 2016. La production de lait augmente de 15% en 2016	

Objectifs	Mesures indicatives 2015	Mesures indicatives 2016	Indicateurs d'extrants	Indicateurs d'effets	IRSD
Opérationnaliser la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP)	Mise en place du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SNHP aux niveaux national et régional.	Mise en place du dispositif institutionnel de mise en œuvre de la SNHP au niveau communale.	L'arrêté interministériel portant création du comité de pilotage national de la SNHP est signé Les arrêtés de création des comités de pilotage régionaux sont signés par chaque gouverneur Les Commissions communales chargées du développement rural sont mises en place.	La réalisation de 430 puits cimentés pastoraux et de 43 stations de pompage pastorale. La réhabilitation de 326 puits cimentés pastoraux et de 22 stations de pompage pastorale.	Ministère en charge de l'hydraulique
	Adoption des normes des ouvrages d'hydraulique pastorale par l'Etat		Les textes portant norme des ouvrages d'hydraulique pastorale sont adoptés.		
	Vulgarisation de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale aux niveaux national et régional.	Vulgarisation de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale aux niveaux départemental et communal	Les ateliers de vulgarisation de la SNHP sont tenus aux niveaux national, régional, départemental et communal.		
B.2 Renforcement du cadre légal et réglementaire du sous-secteur de l'agriculture					
Opérationnaliser la Stratégie de la Petite Irrigation (SPI) et doter le secteur agricole d'un cadre d'orientation politique		Finalisation et l'adoption de la loi d'orientation agricole.	La loi d'orientation agricole, intégrant le quota de 25% de femmes, est finalisée et adoptée en 2016 par le gouvernement	La loi d'orientation agricole intégrant le quota de 25% de femmes est finalisée et adoptée en 2016 par le gouvernement	Ministère de l'agriculture
		Validation technique du plan d'action de la stratégie de la petite irrigation au Niger	L'atelier de validation du plan d'action de la SPI est tenu.	Le quota 25% sur la représentativité des femmes est pris en compte dans les aménagements de 6000 ha dont 4000 ha en petite irrigation en 2015 ; de même que les aménagements de 6600 ha dont 4000 ha en petite irrigation en 2016. Augmentation de la production agricole irriguée de 10% en 2015.	
		Validation technique du rapport sur l'évaluation du potentiel irrigué au Niger	L'atelier de validation du rapport sur l'évaluation du potentiel irrigué au Niger est tenu.		
		Validation technique du rapport sur l'évaluation du potentiel irrigué au Niger	L'atelier de validation du rapport sur l'évaluation du potentiel irrigué au Niger est tenu.		

ANNEXE III

Réalisation du précédent programme d'appui budgétaire 2012-2014 (programme d'appui à la croissance inclusive et au renforcement de la sécurité alimentaire – PACIRSA)

Objectifs/Axes stratégiques	COMPOSANTE A – OPTIMISATION DE LA POLITIQUE ET DE LA GESTION BUDGETAIRE	
	MESURES REALISEES	MESURES NON/PARTIELLEMENT REALISEES
A.1 Amélioration de la mobilisation des ressources internes	Adoption et Promulgation d'un nouveau code général des impôts	
	Adoption par le Ministre des Finances du projet d'arrêté de réorganisation des directions générales du ministère des finances	
	Réorganisation des services de la DGI en vue de l'amélioration de la gestion des contribuables	
	Installation des vingt (20) receveurs des impôts et des douanes en tant que comptable public	
	Adoption de la convention de Kyoto révisée par le gouvernement et sa transmission à l'assemblée nationale	révision du code général des douanes
	Transposition des cinq autres nouvelles directives de 2009 du cadre harmonisé des finances publiques au sein de l'UEMOA relatives à (i) code de transparence dans la gestion des finances publiques, (ii) règlement général de la comptabilité publique ; (iii) nomenclature budgétaire de l'Etat ; (iv) plan comptable , (v) TOFE	
A.2. Amélioration de la transparence et de l'efficacité dans l'exécution de la chaîne des dépenses publiques	Production du rapport annuel ITIE de 2011 et 2012	
	Adoption de tous les textes d'application du code des marchés publics	Adoption de la stratégie de développement des capacités dans le domaine des marchés publics
	Réalisation des audits des marchés publics de 2009-2010 et 2011 par l'ARMP	Elaboration d'un programme de déconcentration progressif de la DGCMP avec des créations d'antennes aux niveaux central, régional et départemental, Partiellement réalisé : La DGCMP est actuellement déconcentrée au niveau central et régional
	Opérationnalisation du numéro vert créé pour la dénonciation des cas de fraudes et corruption dans le domaine des marchés publics.	
		La mise en place du Système Intégré de Gestion des marchés Publics (SIGMAP) n'a pas encore eu lieu.
		Mise en place d'un système d'archivage physique et/ou électronique des documents de passation de marchés

	Publication de la loi de finances 2013 dans le journal officiel et sur le site internet du ministère des finances avant fin 1 ^{er} trimestre 2013.	
	Adoption en Conseil des Ministres des projets de lois de règlement de 2008-2009-2010 et 2011 et transmission à la cour des comptes.	
	Elaboration du rapport annuel d'activités 2011 de la Direction générale du contrôle financier incluant la certification du service fait	
	Nomination et installation des contrôleurs financiers déconcentrés au niveau des huit (8) régions	
	Elaboration des CDMT pour les ministères (Education et Santé) pour la loi de finances 2013	Elaboration des CDMT pour les ministères (Agriculture, Formation professionnelle, Environnement, et population/promotion de la femme/enfance) pour la loi de finances 2014 (En Cours)
	COMPOSANTE B - RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX CRISES ALIMENTAIRES	
B1. Renforcement de la gouvernance du secteur agro Pastoral	Adoption et opérationnalisation de la stratégie de la petite irrigation (SPI)	Mise en place d'un système de suivi de la qualité et d'information sur les ressources en eau (En cours)
	Adoption en conseil des ministres de la politique semencière Adoption en conseil des ministres d'un plan d'action d'approvisionnement en intrants agricoles Opérationnalisation de la politique semencière	Adoption des outils de gestion environnementale et sociale de l'I3N (En cours)
	Adoption en conseil des ministres de la stratégie de développement de l'élevage (SDDEL) et son plan d'action Opérationnalisation de la stratégie de développement durable de l'élevage.	Actualisation et adoption en conseil des ministres de la politique de genre en prenant en compte la dimension changement climatique
	Mise en œuvre effective de la stratégie est en cours, notamment, par la privatisation de la fonction vétérinaire à travers l'octroi de mandats sanitaires pour la vaccination du cheptel, la mise en œuvre des programmes de formation et l'opérationnalisation du centre d'excellence de l'élevage.	Adoption des outils pour la prise en compte de changement climatique dans l'I3N
	Adoption du cadre stratégique de gestion durable des terres (CGDT) Opérationnalisation du cadre stratégique de gestion durable des terres <ul style="list-style-type: none"> • Fixation de dunes sur 2 617 ha • Empoisonnement de 66 mares • Ouverture bandes pare-feux 7 239 km Faucardage de 40 ha de plantes envahissantes	Extension du dispositif de sécurisation et de gestion du foncier dans les communes et dans les départements (En cours)

	Adoption des textes créant le dispositif institutionnel de mise en œuvre de la stratégie I3N	
B.2 Amélioration du climat des affaires et de la compétitivité des filières agropastorale s	Adoption par l'Assemblée Nationale du code des investissements	Adoption en conseil des ministres de la politique nationale de promotion commerciale et des échanges
	Elaboration du plan d'actions pour la réforme des procédures d'import-export	
	Elaboration des plans d'actions d'amélioration des indicateurs de « Doing Business »	
	Mise en place des structures opérationnelles de la maison de l'entreprise	

ANNEXE IV

NOTE SUR LA RELATION AVEC LE FMI

Les services du FMI Concluent une Mission de Revue au Niger

Communiqué de presse n° 15/441

28 septembre, 2015

Les communiqués de presse publiés en fin de mission par les services du FMI incluent des déclarations qui expriment leurs observations préliminaires au terme d'une mission dans un pays. Les opinions exprimées dans ces conclusions sont celles des services du FMI et ne sont pas nécessairement celles du Conseil d'administration. Sur la base des observations préliminaires de cette mission, les services du FMI établiront un rapport qui, sous réserve de l'approbation de la direction, sera soumis à l'examen et à la décision du Conseil d'administration du FMI.

Une mission des services du FMI conduite par M. Cheikh Anta Gueye a séjourné à Niamey du 14 au 28 septembre 2015 pour mener les discussions portant sur les sixième et septième revues du programme appuyé par un accord du FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC)¹, approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 16 mars 2012 (voir le Communiqué de presse n° 12/90). La mission a aussi discuté de la requête des autorités pour une augmentation de l'accès aux ressources du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ainsi que l'extension du programme pour une période d'un an.

A l'issue de la mission, Mr. Gueye a fait la déclaration suivante :

«Les autorités nigériennes et l'équipe du FMI ont convenu, au niveau des services du FMI, d'un accord en vue de la conclusion des sixième et septième revues du programme appuyé par la FEC. Sous réserve de l'approbation de la Direction générale et du Conseil d'administration du FMI, les politiques du gouvernement pourraient être soutenues par un décaissement de 39 millions de DTS (environ 32 milliards de FCFA). L'examen par le Conseil d'administration du FMI est prévu en novembre 2015.

« Dans l'ensemble, les résultats macroéconomiques du Niger ont été satisfaisants, malgré les chocs sécuritaires et humanitaires. Après une accélération à 6,9% en 2014, tirée par l'agriculture et les services, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est prévue à 4,4% en 2015, du fait d'une croissance moins forte de l'agriculture et une plus faible production des secteurs pétrolier et minier. L'inflation était négative (-0,9 %) en 2014 et est restée modérée en 2015, avec un taux annuel moyen de 0.1% en août 2015, grâce à une bonne campagne agricole et au programme gouvernemental de vente des céréales à prix modérés en faveur des couches vulnérables.

« Le faible montant des recettes recouvrées, les dépenses de sécurité imprévues et l'insuffisance de l'aide budgétaire extérieure sont autant de facteurs qui ont eu des effets négatifs sur la situation budgétaire, y compris l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et la faible exécution des dépenses prioritaires; aussi, la plupart des objectifs budgétaires du programme pour fin 2014 n'ont-ils pas été atteints.

« Cependant au cours de l'année 2015, des progrès importants ont été enregistrés et une grande partie des objectifs du programme ont été atteints, avec un règlement substantiel des arriérés de paiements intérieurs. Le gouvernement a également fait des progrès importants dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

« Les perspectives économiques à moyen terme demeurent favorables. La croissance du PIB réel devrait s'établir à 6.5% en moyenne de 2016 à 2018, grâce surtout à l'expansion du secteur des industries extractives et à l'augmentation des investissements publics et privés. L'inflation devrait se maintenir en dessous de 2 %, c'est-à-dire bien en dessous du critère de convergence de 3 % de l'UEMOA. Toutefois, les perspectives à moyen terme restent exposées à des risques intérieurs et extérieurs considérables, au nombre desquels figurent les retombées négatives des conflits régionaux et la vulnérabilité du pays aux catastrophes naturelles.

« Dans ce contexte, le gouvernement soumettra à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances rectificative pour 2015 et un projet de loi de finances pour 2016 en phase avec les priorités de développement et l'amorce de la correction progressive des déséquilibres budgétaires, en vue de préserver la viabilité budgétaire. La mission et les autorités se sont aussi entendues sur un calendrier révisé de réformes structurelles pour le reste de 2015 et l'année 2016 centrées sur la mobilisation des recettes, la gestion de la dette et des dépenses publiques, la gestion des ressources naturelles et le climat des affaires.

«La mission a été reçue en audience par le Président de la République, S.E. M. Issoufou Mahamadou, et le Premier Ministre, S.E. M. Brigi Rafini. La mission a en outre eu des séances de travail avec le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Saidou Sidibe, le Ministre de l'Energie et du Pétrole, M. Foumakoye Gado, le Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, M. Alma Oumarou, et le Directeur National de la BCEAO, M. Maman Karim, ainsi que d'autres hauts cadres de l'administration. La mission a également rencontré des représentants des syndicats, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

« La mission des services du FMI tient à remercier les autorités de leur chaleureuse hospitalité et de l'esprit constructif qui a animé les entretiens.»

¹ La FEC est le principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de 10 ans.